

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DES SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

POUR UN PLAN D'ACTION CONCERTÉ



Préparé par :
Plan paysage



En collaboration avec :
L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec



Février 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
1.1 Contexte de l'étude	1
1.2 Mandat et objectifs	1
1.3 Méthode et approche privilégiée	2
1.4 Résumé du contexte régional	3
2. RAPPEL HISTORIQUE	5
Les grandes étapes du développement du réseau dans la région	5
3. LE PORTRAIT DES SENTIERS	7
3.1 Les sentiers de randonnées pédestres	8
3.2 Les sentiers de vélo	11
3.3 Les sentiers de randonnée équestre	14
3.4 Les sentiers de portage de canoë-kayak	16
3.5 Les sentiers de ski de fond	17
3.6 Les sentiers de motoquad	19
3.7 Les sentiers de motoneige	21
3.8 Les autres activités	23
4. LES PARTENAIRES FINANCIERS	25
5. LES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES: LES ACQUIS, LES LACUNES ET L'ÉTAT DE LA SITUATION	27
5.1 Les acquis	27
5.2 Les lacunes.....	30
5.3 L'état de la situation.....	33
6. LES AXES PRIORITAIRES DE CONSOLIDATION, LES OBJECTIFS ET LES PISTES D'ACTION	35
Axe 1 Concerter les acteurs impliqués au développement des sentiers	35
Axe 2 Définir le mandat régional	37
Axe 3 Compter sur un financement durable, structuré et mieux adapté	39
7. LE MODÈLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS	41
CONCLUSION	43
LISTE DES ANNEXES :	
Annexe 1 La préparation d'un plan directeur d'aménagement.....	45
Annexe 2 Un plan de travail pour un opérateur de conduite du volet marketing	49
Annexe 3 Le portrait des partenaires financiers actuels et potentiels.....	53
Annexe 4 Le rapport de consultation auprès de l'URLS – Mauricie	55
Annexe 5 La compilation des kilomètres de sentiers répertoriés par secteur disciplinaire	57
BIBLIOGRAPHIE	63

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Depuis une dizaine d'année, le développement des sentiers récréatifs de randonnées, tant motorisés que non motorisés a connu un essor considérable dans la région. Le développement, l'aménagement et l'entretien de ce remarquable patrimoine récréatif relèvent de différents organismes publics et privés ainsi que d'une diversité d'organismes de loisir à but non lucratif.

La région de la Capitale-Nationale, qui s'étend de Deschambault-Grondines à Baie Sainte-Catherine, s'est dotée d'un vaste réseau évalué à plus de 7 000 kilomètres de sentiers récréatifs (vélo, randonnée pédestre, motoneige, motoquad, ski de fond, randonnée équestre, vélo de montagne, canot et kayak) et le nombre de kilomètres ne cesse de s'accroître.

On estime qu'au cours des 5 dernières années seulement, près de 5 millions de dollars en investissements publics ont été consacrés dans le seul secteur de la randonnée pédestre dans la région de la Capitale-Nationale, une activité accessible à tous et en forte croissance.

À l'heure de la mondialisation, de la régionalisation, du développement durable, de la forte croissance touristique relative à l'écotourisme, au tourisme d'aventure, de la promotion pour de saines habitudes de vie, la mise en valeur et la pérennité des sentiers récréatifs demeurent préoccupantes.

L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec, est reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que par la Conférence régionale des élus de Québec, comme l'organisation impliquée pour : « Supporter et promouvoir le développement du loisir et du sport de la région de la Capitale-Nationale, en partenariat avec les intervenants du milieu, afin d'en favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la population ». Elle réalise avec la participation de consultants, un plan d'action régional concerté sur l'aménagement des sentiers récréatifs. La réalisation de ce travail a été rendue possible grâce à la participation financière du Bureau de la Capitale-Nationale, de la CRÉ de Québec et de l'URLS de Québec.

1.2 MANDAT ET OBJECTIFS

L'URLS de Québec a comme mandat :

1. de réaliser un état de situation ou diagnostic incluant des orientations et un plan d'action afin de mettre de l'avant une vision concertée et de proposer des mécanismes permettant une véritable concertation régionale;
2. d'identifier les étapes prioritaires de consolidation des réseaux de randonnées, de déterminer les conditions et les ressources visant la pérennité des sentiers et des services dans un environnement de développement durable et de proposer un cadre de gestion, d'analyse et de diffusion promotionnelle dynamique.

L'URLS de Québec s'est associée à un consultant en aménagement et, a également formé un comité avisé pour travailler à ce projet.

Ce comité aviseur était composé des partenaires suivants :

Association Touristique de Charlevoix

Bureau de la Capitale-Nationale (BCN)

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ)

Conseil québécois du sentier Transcanadien

Ministère des ressources naturelles et de la Faune - Section forêt

Ministère des ressources naturelles et de la Faune - Section terre

MRC Charlevoix Est

MRC Charlevoix

MRC de la Jacques-Cartier

MRC de Portneuf

MRC La Côte de Beaupré

Office du Tourisme de Québec

Société des sentiers de la Capitale-Nationale de Québec

Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et
de la vie communautaire

Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ)

Mme Lina Racine

M. Jacques Lévesque

M. Hugo Roy

M. Frédéric Raymond

M. Richard Sénécal

M. Gilles Trudel

Mme Patricia Munoz

Mme France Lavoie

Mme Karine Horvath

M. Claude Langlois

M. Patrice Gagnon

M. François Rochon

M. Pierre Labrie

M. Michel Goupil

M. Gérard Marchand

M. Alain Marcoux

M. Steve Briand

M. Rénald Samson et M. Martin Pouliot

M. Pierre Desjardins

Mme Dominique Bujold

1.3 MÉTHODE ET APPROCHE PRIVILÉGIÉE

Les disciplines récréatives abordées dans ce plan sont la randonnée pédestre, le vélo, la randonnée équestre, les sentiers et accès de portage pour le canoë-kayak, le ski de fond, la motoquad et la motoneige.

Même si une mise à jour de certaines données doit être faite, nous pensons que l'information actuellement disponible sur le secteur, permet de jeter les bases de la présente démarche, car ces différentes activités ont relativement été bien documentées en 2002.

Il s'agit donc, dans le cadre de ce mandat :

- de synthétiser et d'actualiser certaines données et statistiques;
- de bien dégager l'état de situation et les éléments de problématique;
- de proposer des orientations, des priorités et des pistes d'actions conformément aux préoccupations et aux spécificités de la région.

Une tournée informelle réalisée en septembre 2006 auprès des MRC, des Bureaux d'information touristique et de quelques sites d'intérêt, a permis de mettre à jour certaines informations relatives à l'aménagement des sentiers récréatifs.

Des consultations ont aussi été menées à l'automne 2006 auprès des répondants concernés relativement aux sept types d'activités de randonnée, afin de vérifier les projets en cours ou de mieux connaître les besoins des usagers.

Un questionnaire a été envoyé aux membres du comité aviseur afin de valider l'existence des informations et de signaler les projets importants susceptibles d'influencer le plan d'action.

Il est clair que les ressources financières disponibles pour ce travail ne permettraient pas de faire une mise à jour complète des milliers de kilomètres de sentiers qui ont tous été réalisés à ce jour. À cet égard, le plan d'action est réalisé à partir des informations disponibles. Toutefois, la mise à jour devrait être réalisée dans le cadre d'une étape plus approfondie.

1.4 RÉSUMÉ DU CONTEXTE RÉGIONAL

La région de la Capitale-Nationale a une superficie de 20 962 km² dont 62,2% (12 996 km²) se compose de territoire public. Ce dernier est structuré à 92% par de nombreux territoires de gestion, dont entre autres, les parcs nationaux, les réserves fauniques, les pourvoiries et les zecs.¹

On y retrouve l'Agglomération de Québec ainsi que 6 Municipalités Régionales de Comté :

- la MRC de Portneuf
- la MRC de La Jacques-Cartier
- la MRC de La Côte-de-Beaupré
- la MRC de Charlevoix
- la MRC de Charlevoix-Est
- la MRC de L'Île-d'Orléans

Tout ce territoire rassemble 57 municipalités, 9 territoires non organisés et la réserve indienne de Wendake.

La population a accès à des parcs nationaux et à un parc régional ainsi qu'à des grands réseaux linéaires :

- le Parc national de la Jacques-Cartier
- le Parc national des Grands-Jardins
- le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
- une partie du Parc national Saguenay – Lac-Saint-Jean et Capitale-Nationale
- le Parc marin Saguenay – Saint-Laurent
- le Parc régional des lacs Long et Montauban (en projet)
- La Route verte, les Routes bleues, Le sentier Transcanadien, etc.

On y trouve aussi les réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides, 14 pourvoiries concentrées dans le secteur de Charlevoix et des zones d'exploitation contrôlées :

- la ZEC de la Rivière-Blanche
- la ZEC Batiscau-Neilson
- la ZEC des Martres
- la ZEC du Lac-au-Sable
- la ZEC Buteux-Bas-Saguenay

Le territoire est habité par 667 876 habitants (en 2005), ce qui en fait la 3^e région la plus peuplée après celles de Montréal et de la Montérégie. 80% de celle-ci est concentrée sur le territoire de l'Agglomération de Québec qui réunit les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

¹ MRNF, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, janvier 2007

2. RAPPEL HISTORIQUE

LES GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DANS LA RÉGION

Le développement régional des sentiers récréatifs s'est beaucoup articulé à partir de grands projets nationaux tels que le développement de la Route verte, le Sentier transcanadien, et le Sentier Trans-Québec, pour ne nommer que ceux-ci.

À la suite du Sommet du Québec et de la Jeunesse réalisé en 2000, des fonds gouvernementaux avaient été réservés pour le développement et la mise en valeur de sentiers de randonnée dans plusieurs régions du Québec. Une première phase a mené à la création d'entreprises collectives dans cinq régions administratives. La région de la Capitale-Nationale faisait partie du groupe. L'URLS de Québec a piloté le projet avant que celui-ci s'intègre à la Société des Sentiers de la Capitale.

En 2002, un protocole d'entente liant Tourisme Québec et le Conseil québécois du loisir, confiait à ce dernier pour une durée de trois ans. Le mandat de coordonner l'implantation des entreprises collectives.

Dans la foulée du projet de Sentier transcanadien (1992) et de la mise en place de l'Association du réseau de Sentier Trans-Québec - région 03 en (1999), la Société des Sentiers de la région de la Capitale-Nationale voit le jour en 2002.

Celle-ci, forte de son expérience en coordination de projets et en aménagement de sentiers de randonnée pédestre, a été désignée par le groupe régional du projet Sentiers récréotouristiques, pour assumer le nouveau mandat lié à la création d'emplois chez les jeunes et à la mise en valeur touristique des sentiers pédestres, équestres, de vélo, de ski de fond, de motoneige et de canoë-kayak. Continuant ainsi sa vocation d'aménagement et de concertation en plein air et en récréotourisme, c'est avec intérêt que la nouvelle Société des Sentiers se repositionne de façon à accueillir ce nouveau mandat.

En mars 2003, Tourisme Québec a informé le Conseil québécois du loisir ainsi que la Société des Sentiers de la région de la Capitale-Nationale, du non renouvellement du protocole d'entente. Devant ce fait, le projet aura été soutenu moins de 2 ans. Ce fut bien peu et bien trop court pour mettre en place une véritable structure régionale de concertation et de développement au service des gestionnaires de sentiers récréatifs.

Malgré cela, la Société a continué à poursuivre ses opérations en exécutant et en coordonnant de nouveaux projets. La Société a œuvré auprès de municipalités, de MRC, de Parcs régionaux, de Zecs et de corporations gestionnaires de sentiers de randonnée. Même si elle gère avec beaucoup d'efficacité les montants qui lui ont été alloués, la Société est fragilisée par l'absence d'un soutien financier.

3. LE PORTRAIT DES SENTIERS

Les sentiers récréatifs sont une occasion d'accéder au territoire pour tous ceux qui désirent se récréer en utilisant des aménagements linéaires localisés majoritairement dans des milieux naturels.

Ces sentiers varient en longueur, en qualité ainsi qu'en niveau de difficulté.

Selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, plus du tiers des sentiers aménagés sont actuellement situés sur le territoire public. En territoire privé, les sentiers sont aménagés sur les sites propres des gestionnaires d'activités de randonnées ou alors sur des sites faisant l'objet de droits de passage.

Pour être en mesure de bien comprendre le contexte d'aménagement des sentiers et de mieux orienter les recommandations du plan d'action, nous aborderons les différentes disciplines récréatives individuellement. Ces disciplines sont : la randonnée pédestre, la randonnée à vélo, la randonnée équestre, le ski de fond, le canot et kayak, la motoquad et la motoneige.

Le présent chapitre porte un regard général sur la problématique qui est liée à chaque activité. On y décrit les principales forces et les principales faiblesses qui sont associées à la pratique récréative sur les sentiers.

D'autres types de randonnées récréatives, tels que le ski de fond hors piste, la raquette, le traîneau à chien ou encore le kayak de mer, n'ont pas été abordés dans ce document. Leurs popularités grandissantes portent à croire qu'ils devraient peut-être aussi faire l'objet d'inventaires et d'analyses lors de futures étapes de planification.

3.1 LES SENTIERS DE RANDONNÉES PÉDESTRES

Constat territorial

Les sentiers de randonnées pédestres s'étendent sur une longueur approximative de 1,500 kilomètres. On les retrouve principalement au sud des MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré et dans la MRC de Charlevoix. En territoire public, ces sentiers sont localisés surtout dans les zecs et les parcs nationaux. En tout, environ 77 lieux de marche sont ainsi accessibles à la population.

Graduellement, le réseau de sentiers pédestres tend à se structurer. On dénote toutefois des ruptures dans le réseau de sentiers, ce qui contribue à isoler certaines parties du territoire. D'autres coupures empêchent aussi, pour l'instant, les liaisons pédestres vers les régions limitrophes de la Mauricie, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean.

Les cinq principaux sites de sentiers les plus cités par l'entremise des guides touristiques et par le Répertoire des lieux de marche au Québec sont :

- le parc des Champs-de-Bataille Nationaux
- le parc de la Chute-Montmorency
- le Cap Tourmente
- le Sentier des Caps de Charlevoix
- la Traversée de Charlevoix

On retrouve dans la région de la Capitale-Nationale, environ 200 km de sentiers (13%) qui sont aménagés pour la courte randonnée (moins de 10 km) et environ 1 300 km de sentiers (87%) qui sont réalisés pour la longue randonnée (plus de 10 km).

C'est sur le territoire de l'agglomération de Québec que l'on retrouve la plus grande concentration de sentiers de moins de 10 km.

La Ville de Québec contribue de façon importante au développement de l'activité de la randonnée pédestre. Au moins 20 sites sont accessibles à la population. Dernièrement, le parc linéaire des rivières Saint-Charles et Du Berger qui totalise 32 km, a été aménagé au coût de plus de 20 millions de dollars. Les sentiers du parc de l'escarpement (à proximité du corridor des Cheminots) et du projet du boulevard urbain du Vallon viendront s'y greffer dans un avenir rapproché.

Portrait général de la demande

La randonnée pédestre connaît actuellement une croissance importante au Québec comme partout dans le monde. Cette croissance pourrait encore s'amplifier dans les prochaines années comme activité pratiquée lors de voyages ou comme motif principal de voyage.²

La Fédération québécoise de la marche compte plus d'un million d'adeptes. Pour pratiquer cette activité, on distingue la courte randonnée, en milieu naturel ou montagneux d'un minimum de 3 heures, mais ne dépassant pas une journée; ainsi que la longue randonnée, en milieu naturel ou montagneux et comprenant au moins une nuitée sur le sentier. Notons que 2 personnes sur 3 s'adonnent surtout à la courte randonnée d'un jour.

² La randonnée pédestre au Québec, Zins Beauchesne et associés, mars 2001

Le Sentier national

Le projet du Sentier national consiste à aménager d'ouest en est du Canada un sentier pédestre ininterrompu destiné uniquement aux randonneurs. Au Québec, c'est un projet structurant de premier ordre qui visera huit régions dont celle de Québec. Tracé majoritairement en forêt, il traversera les parcs nationaux et régionaux, les zecs, les pourvoiries et les terrains privés. En voie de réalisation, le projet du Sentier national vise la création au Québec d'un sentier continu de 1 100 km, dédié à : **la randonnée pédestre, la raquette et le ski de fond**.



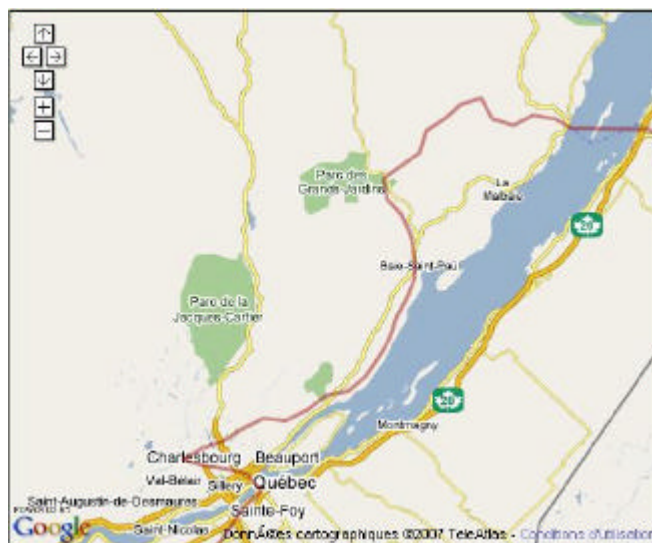
Source : www.fqmarche.qc.ca

Le Sentier transcanadien

Ce grand projet doit aussi traverser les dix provinces. Au Québec, le Sentier transcanadien sera aménagé d'est en ouest de manière à créer un lien continu. À sa conclusion, le Sentier transcanadien au Québec sera un corridor de loisir et récréotouristique de plus de 2 000 kilomètres.

Il est conçu pour y pratiquer des activités reconnues, telles que : **la randonnée équestre, la randonnée pédestre, le ski de fond, le vélo et la motoneige**.

Le Sentier transcanadien au Québec se développe selon les particularités suivantes : des sentiers permanents à usages partagés, accessibles sur une base annuelle, le plus souvent possible en emprise propre (hors route).



Source : www.tctrail.ca

Les forces

Les attentes des randonneurs sont simples et la région de la Capitale-Nationale permet d'y répondre :

- le réseau de sentiers permet d'accéder à la nature et d'y découvrir des paysages uniques;
- le réseau de sentiers fait découvrir des sites de grande valeur historique ou symbolique.

Les faiblesses

Il existe peu d'informations sur la fréquentation des sentiers pédestres. Cette donnée est difficilement accessible et, dans certains cas, presque impossible à établir. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- aucun contrôle à l'entrée étant donné la gratuité du réseau;
- aucun moyen de dénombrer physiquement la fréquentation;
- la multiplicité ou la polyvalence des usages des sentiers;
- un réseau de sentiers comportant plusieurs points d'accès.

Les sentiers sont souvent linéaires et n'offrent pas toujours la possibilité de boucler le circuit.

On constate aussi un manque de services localisés à proximité, un entretien inégal et une signalisation parfois déficiente.

Le développement se fait souvent sans lignes directrices qui permettraient des liens entre les sentiers.

Diagnostic du réseau de randonnée pédestre

Le réseau de sentiers s'est beaucoup déployé loin des centres habités et s'est construit en suivant un modèle linéaire qui oblige l'utilisateur à faire un aller et retour lors de sa randonnée.

Les projets ont capitalisé sur la beauté de la nature, impliquant une longue randonnée et offrant des niveaux variés de difficulté qui ne conviennent pas nécessairement à toutes les catégories de marcheurs.

Le réseau de sentiers est morcelé, ce qui nécessitera des interconnexions afin de créer un réseau continu de marche.

3.2 LES SENTIERS DE VÉLO

Constat territorial

Près de 28 parcours totalisant 1 000 kilomètres sont accessibles aux adeptes du cyclisme. Ces parcours incluent les pistes cyclables, les bandes cyclables et les chaussées désignées. Les plus connus et les plus diffusés sont :

- le corridor des Cheminots
- le Corridor du Littoral
- la Véloroute Marie-Hélène-Prémont
- le Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf
- la Route verte (numéro 5), en bordure du Chemin du Roy

Une grande part du réseau de sentiers disponibles aux cyclistes est aussi concentrée dans les zones urbanisées du territoire de l'Agglomération de Québec, qui offre plus de 200 km de voies cyclables. Le réseau continue toujours de s'agrandir. Même s'il dessert les déplacements utilitaires et récréatifs, c'est l'activité de loisir qui motive l'usage du vélo pour deux cyclistes sur trois.

La Route verte numéro 5 qui est aménagée sur la route 138 constitue un axe cyclotouristique important pour la région. Celle-ci relie la Ville de Québec à la Ville de Trois-Rivières.

Un autre axe d'importance est le Corridor des Cheminots, le corridor des cheminots et la piste du Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf qui assure le déplacement vers le nord-ouest. La liaison vers le sud est assurée par le pont de Québec.

Les cyclistes peuvent également se diriger vers la région de La Côte-de-Beaupré, sur le Corridor du littoral, du Domaine Maizerets aux Chutes Montmorency, se balader sur l'Île-d'Orléans ainsi que sur l'Isle-aux-Coudres.

La région offre aussi une autre expérience exceptionnelle pour les adeptes du vélo de montagne, en leur offrant 8 centres et plus de 800 kilomètres de pistes de toutes catégories. La région se place en tête des destinations pour faire du vélo de montagne.³

Portrait général de la demande

Le vélo constitue l'une des trois activités les plus populaires au Québec.

Selon Vélo Québec, le Québec comptait en 2005, 2,6 millions de cyclistes âgés de 18 à 74 ans. Les cyclistes sont plus nombreux en banlieue (52%) qu'en ville (45%). À Québec, on estime que 48% la population qui s'adonne au cyclisme. Fait intéressant, c'est chez le groupe d'âge des 55 ans et plus que le taux de pratique a le plus augmenté (9%).

Les cyclistes s'adonnent à leur passion en circulant sur les pistes cyclables, les sentiers de vélo de montagne, dans les rues de nos villes ou sur les routes rurales. Leur choix dépend de la disponibilité de ces voies dans leur milieu.

³ L'état du vélo au Québec en 2005, Vélo Québec, 2006

Les randonnées à vélo incluent aussi le cyclotourisme. 500 000 personnes s'y adonnent et les destinations les plus populaires sont :

- les Laurentides (26%)
- le Lac St-Jean (20%)
- l'Outaouais (18%)
- la région de Montréal (12%) ex aequo avec **la région de Québec (12%)**

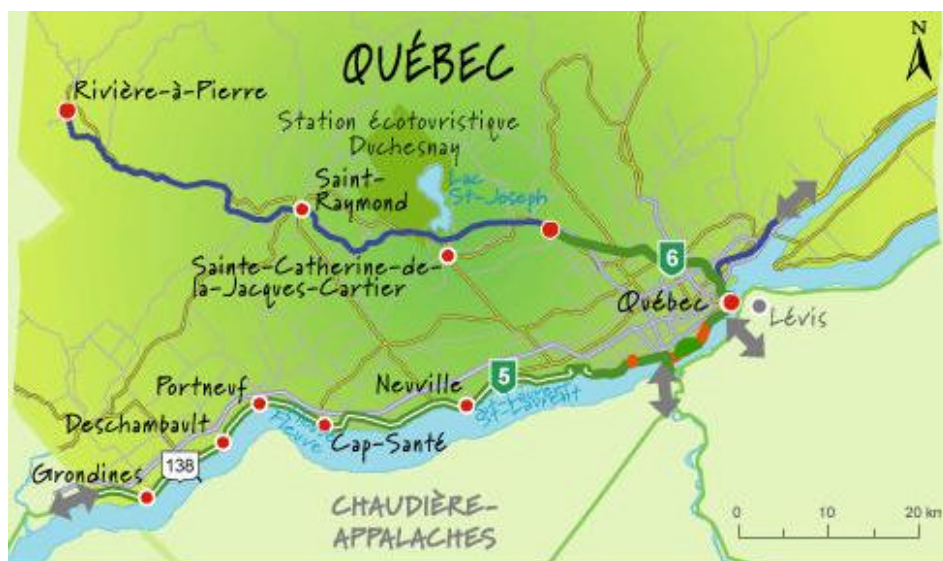
Ce sont les Laurentides qui connaissent le plus de nuitées (12,5%), suivies de la région de Québec (12,4%)⁴.

La Route verte

Le projet de la route verte prend forme petit à petit. En août 2007, le Québec inaugurerait la Route verte, un itinéraire cyclable de plus de 4 000 km reliant 16 régions et traversant plus de 320 municipalités. D'année en année, la Route verte gagne en notoriété et en visibilité. Pour l'ensemble de la province en 2005, plus de trois cyclistes sur quatre (76%) ont emprunté la Route verte.

Ici dans la région, la Route verte est constituée de quatre itinéraires :

- La Route verte numéro 5 qui emprunte le Chemin du Roy (entre Saint-Augustin et Deschambault/Grondines) et le Corridor du littoral
- La Route verte numéro 6 qui est aménagée sur le Corridor des cheminots et sur le Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf.



Source : www.velo.qc.ca

⁴ L'état du vélo au Québec en 2005, Vélo Québec, 2006

Les forces

Les cyclotouristes sportifs et vacanciers que l'on retrouve ici dans la région de la Capitale-Nationale ont des préférences très similaires dans le choix de leur destination. Il s'agit de :

- la beauté des paysages;
- la qualité de la piste cyclable ou du réseau routier;
- la qualité de la restauration et de l'hébergement;
- la proximité des attraits touristiques.

Les pistes les plus fréquentées de la Capitale-Nationale sont :

- le Corridor du Littoral (3 100 cyclistes/jour).
- le Corridor des Cheminots (2 900 cyclistes/jour);

Le succès de cette dernière ne se dément pas depuis son ouverture en 1998.

De plus, des liens ont été établis avec le parcours des anses à Lévis sur la Rive-Sud par le biais du traversier Québec-Lévis.

La région de Québec constitue une destination des plus populaires auprès des cyclotouristes sportifs avec la région des Laurentides⁵.

Les faiblesses

Les principaux axes de randonnée sont linéaires et forcent souvent le cycliste à faire un aller et retour lors de sa sortie.

Les sentiers n'offrent pas toujours la possibilité de partir en milieu naturel pour y faire de courtes sorties (20-30 kilomètres ou moins).

Certains circuits cyclables de l'Agglomération de Québec tels que l'accès à l'Île d'Orléans ou certaines liaisons entre le nord et le sud du territoire, sont incomplets à ce jour.

Diagnostic du réseau vélo

Le déploiement du réseau cyclable est assez limité. Il s'est largement appuyé sur l'existence des voies de circulation qui relient entre elles les zones habitées. Le réseau longe donc le fleuve d'est en ouest. Il remonte aussi vers le nord grâce à la conversion d'une emprise ferroviaire abandonnée.

La MRC de Portneuf et la Ville de Québec ont su développer sur leur territoire quelques itinéraires en utilisant des routes locales.

On comprend que les contraintes urbaines et géographiques de la région réduisent les options de développement de nouveaux circuits, ce qui pourrait expliquer la difficulté de rejoindre pour le moment les MRC de Charlevoix et de Charlevoix -Est.

⁵ L'état du vélo au Québec en 2005, Vélo Québec, 2006

3.3 LES SENTIERS DE RANDONNÉE ÉQUESTRE

Constat territorial

Il existe peu d'informations sur l'état du développement des sentiers de randonnée équestre. Les données relatives aux longueurs de sentiers sont aussi difficiles à compiler.

On dénombre néanmoins environ 28 clubs ou centres équestres où il est possible de s'adonner à la pratique de ce loisir.

Les circuits sont surtout aménagés à proximité des centres et il ne semble pas pour le moment, y avoir de réseau intégré qui puisse permettre de partir sur de longues distances.

Même s'ils sont peu nombreux, les centres équestres sont à peu près répertoriés en même nombre dans chacune des MRC.

Portrait général de la demande

La Fédération équestre du Québec serait composée d'environ 7 000 membres au Québec. Elle a 30 associations affiliées et plus de 100 écoles d'équitation. Cette activité regroupe autant la compétition que la randonnée.

Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) estime que les Québécois posséderaient aujourd'hui 63 000 chevaux.

L'usager est une personne très active, aimant les sorties, les activités sociales et le plein air.

Selon un sondage réalisé auprès d'adultes de 18 ans et plus (été 2002), il ressort que :

- les activités préférées sont donc celles qui s'adressent aux enfants, suivies des promenades à cheval, puis viennent les spectacles, les festivals et les compétitions;
- ils veulent vivre une passion;
- ils recherchent le contact avec le cheval;
- ils recherchent la détente associée à l'activité.

L'équitation de loisir est donc une randonnée pratiquée à proximité du lieu de résidence du propriétaire du cheval ou à partir du centre équestre pour le non propriétaire. La promenade s'étend de 1 à 3 heures dans les sentiers.

Tous recherchent des sentiers sécuritaires, bien aménagés avec des niveaux de difficulté variables, des lieux naturels et des points de vues exceptionnels, la présence de guides compétents, des haltes et des services lors de longues randonnées.

Source : Développement de sentiers équestres à travers le Centre-du-Québec, Desjardins Marketing, 2001

Même s'il existe vraiment un intérêt dans la population québécoise pour les activités liées au cheval, celles-ci sont peu connues et le réflexe « cheval » n'y est pas tout à fait développé.

Source : Zins Beauchesne et associé, enquête sur les socio-styles québécois, 2000

Les forces

Les clientèles actuelles retrouvent dans la région de la Capitale-Nationale :

- une nature intacte;
- la possibilité de se connecter avec la région de la Mauricie.

Les faiblesses

On déplore régulièrement le manque de financement pour le développement de sentiers et les problèmes de servitude ou de droits de passage qui en découlent.

Les autres points faibles perçus sont :

- l'accessibilité à des sentiers;
- les contraintes de coût et le peu de temps disponible pour l'activité;
- le manque de sérieux de certaines écuries;
- la qualité inégale de l'offre;
- une promotion de l'activité qui s'adresse surtout aux membres.
- les excréments des chevaux dans les sentiers multifonctionnels.

Diagnostic du réseau de randonnée équestre

On estime qu'il existe près de 1 540 km de sentiers utilisés par les clubs équestres et près de 2 250 km empruntés par les centres équestres au Québec. Malheureusement, aucun de ces sentiers n'est cartographié dans la région de la Capitale-Nationale.

Le réseau de sentiers de randonnée à cheval n'est pas vraiment développé. Il existerait une seule piste d'environ 30 km dans la MRC de Portneuf (piste multifonctionnelle).

3.4 LES SENTIERS DE PORTAGE DE CANOË-KAYAK

Constat territorial

Les parcours de descentes de rivières ont des distances et des niveaux de difficulté variables. Les plus courts trajets sont d'environ 15 km, et les plus longs atteignent 50 km. Lors de ces descentes, on se doute bien que les usagers doivent quitter, à un moment ou un autre, les cours d'eau, afin de franchir les rapides et les dénivelés naturels qu'ils rencontrent. Or, très peu de données existent sur l'état de ces sentiers de portage qui sont dédiés aux adeptes de canoë-kayak.

Les guides relatifs aux descentes en canot ou en kayak ne sont guère plus précis sur l'état de ceux-ci. Au mieux, ils citent les endroits où il est possible de faire du portage.

Les problèmes les plus souvent cités par les adeptes de canot et de kayak qui concernent ces sentiers de portage sont souvent reliés à leur entretien ou à leur accessibilité pour y faire l'entretien. Beaucoup d'entre eux ne sont accessibles que par canot. Une situation parfois complexe, surtout en milieu privé, car les gestionnaires des descentes doivent alors passer sur les lots de différents propriétaires pour pouvoir y accéder.

Portrait de la demande

Aucune donnée fiable n'est disponible actuellement pour tracer un portrait de l'utilisateur.

Les informations recueillies à ce jour sont incomplètes et ce malgré des recherches sur le web, auprès de la Fédération québécoise de canot et du kayak et dans les principaux ouvrages consacrés à ce sujet.

Les forces

Certains opérateurs encadrent très bien cette activité et la clientèle peut choisir entre différents types de difficulté de descente et de s'adonner à l'activité en groupes ou individuellement. Par ailleurs, la clientèle peut aussi consulter des publications spécialisées afin de l'aider à faire ses choix.

Les faiblesses

Possiblement la difficulté d'assurer un entretien régulier des sentiers de portage et des sites de camping et d'assurer le retour des usagers aux sites d'embarquement.

Diagnostic du réseau

La connaissance sur l'état général de ces portions de sentiers naturels est à approfondir.

3.5 LES SENTIERS DE SKI DE FOND

Constat territorial

Selon le Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec, on retrouve environ 2500 kilomètres de pistes répartis dans 49 centres. 31 de ces centres sont répertoriés dans la zone étudiée. Nous ne tiendrons pas compte des circuits hors-pistes pour des raisons évidentes de précarité ou de données inexistantes.

Environ la moitié du réseau des sentiers de ski de fond est localisée sur les terres privées. Sur le territoire public, les sentiers les plus importants sont ceux du Camp Mercier, de la réserve faunique de Portneuf, de la station touristique Duchesnay, ainsi que de ceux du Parc du Mont Grand-Fonds.

Même s'ils sont bien répartis sur l'ensemble du territoire, les nombreux centres de ski de fond sont pour la plupart isolés les uns des autres, sauf pour les pistes Le Refuge de Stoneham et Les Sentiers du Moulin de Lac Beauport ainsi que pour Le Camp Mercier et la Forêt Montmorency qui permettent un lien entre eux.

Les sentiers de ski de fond sont aussi bien intégrés aux autres composantes touristiques, grâce notamment :

- aux nombreux circuits aménagés dans les parcs nationaux et les réserves fauniques;
- aux forfaits offerts par la Sepaq, qui allient le ski de fond et l'hébergement en auberge ou chalet rustique;
- aux stations de ski alpin qui disposent de sentiers de ski de fond bien entretenus situés en périphérie de leurs installations.

Portrait de la demande

Évasion et détente pour les uns, activité sportive pour les autres, le ski de fond est également un produit touristique. C'est une activité de loisir de plein air qui se déroule en général dans des milieux naturels.

En 2003, on recensait au Québec environ 556 000 adeptes, soit 8,6% de la population des personnes de 12 ans et plus. À titre de comparaison, le ski alpin enregistrait un taux de pratique d'à peu près 16%.

La clientèle touristique québécoise qui s'adonne au ski de fond provient massivement de la région métropolitaine de Montréal (320 000 voyages personnes), suivie des fondeurs de la région de Québec (44 000 voyages personnes).

La distance parcourue est généralement de moins de 10 km par sortie.

Les adeptes recherchent avant tout des pistes de qualité, bien entretenues et bien balisées.

Les services complémentaires de restauration et d'hébergement sont aussi considérés dans le choix de destination de l'activité.

Les forces

La situation géographique confère à la région des avantages certains :

- un enneigement inégalé;
- des paysages remarquables;
- des services d'hébergement et de restauration complémentaires qui attirent la clientèle;
- une diversité des circuits offerts, qui s'adressent à des clientèles autant familiales (en boucles) qu'à des fondeurs expérimentés;

De plus, les membres se sont dotés d'un Regroupement régional des stations de ski de fond de la région bien structuré et très actif.

Les faiblesses

En pleine saison hivernale, la pratique du ski de fond nécessite l'exclusivité du sentier car la cohabitation avec d'autres usagers (raquettes, traîneaux à chien, trottinettes des neiges, etc.) est à peu près impossible. Les particularités des normes d'aménagement du ski de fond peuvent aussi poser d'autres contraintes pendant l'utilisation hivernale de certains sentiers de randonnées dits polyvalents (pente maximale, déboisement insuffisant, grand rayon de virage, etc.).

Mentionnons aussi que le fondeur est plus vulnérable aux aléas de la température. Celle-ci peut limiter la durée de la sortie et la longueur de ses déplacements, alors que le randonneur estival peut s'accommoder plus facilement de certaines conditions météorologiques défavorables.

L'éloignement de certains sites de ski de fond peut aussi décourager l'utilisateur à s'y déplacer, surtout lorsque la température devient une donnée incertaine.

Enfin, l'entretien des pistes doit être régulier, voire quotidien, car de mauvaises conditions de ski décourageront les skieurs à y revenir.

Le phénomène de pratique du ski de fond hors-piste demeure méconnu et mal documenté à ce jour, mais pourtant il semble être pratiqué par plusieurs adeptes.

Diagnostic du réseau

Malgré le dispersément des sentiers sur le territoire, ceux-ci sont bien pourvus en services de base tels que les aires de stationnement, les chalets et les bâtiments d'accueil.

Le Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec signale cependant le faible soutien financier dédié au maintien de cette activité.

3.6 LES SENTIERS DE MOTOQUAD

Constat territorial

Il manque aujourd'hui beaucoup de données afin de bien comprendre l'étendue de cette activité dans la région de la Capitale-Nationale. Il y aurait au Québec 17 045 km de sentiers, dont plus de la moitié sont utilisables en hiver. Dans la région, il y aurait quelques 500 kilomètres de sentiers qui sont accessibles pour la pratique du motoquad.

La majorité de ces sentiers se trouve actuellement dans la MRC de Portneuf. Ils sont peu développés dans les MRC de La Jacques-Cartier, de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

Le portrait de ce réseau comportait en 2003 environ : 168 km de sentiers d'hiver, 178 km de sentiers d'été, 11 km de sentiers quatre saisons et 56 km partagés sur les chemins publics.

À l'heure actuelle, les adeptes utilisent les chemins forestiers ou des sentiers informels improvisés selon les besoins saisonniers de déplacement. Le réseau étant mal connu et mal balisé, il peut alors résulter des conflits d'usage, des problèmes de sécurité ou encore des impacts néfastes sur l'environnement.

Puisque la motoquad est utilisée toute l'année, cette pratique a aussi des conséquences sur les autres activités récréatives de plein air comme le vélo, la marche, la motoneige ou le ski de fond, parce que certains adeptes de la motoquad empruntent à l'occasion les mêmes portions de sentiers ou des tracés qui sont situés à proximité.

Portrait de la demande

En 2004-2005, quelques 262 000 personnes ont pratiqué de façon récréotouristique la motoquad.

L'activité connaîtra possiblement une croissance modérée dans les cinq prochaines années. Utilisé comme nouveau véhicule de randonnée, on peut supposer que la motoquad fera partie du paysage du loisir pour encore plusieurs années.

Les adeptes proviennent principalement de Montréal, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Lanaudière. Ils préfèrent se rendre dans les régions des Laurentides, de Lanaudière, de la Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et des Cantons-de-l'Est.

La Fédération Québécoise des Clubs Motoquads ne mentionne que trois clubs présents dans la région.

Une randonnée moyenne en motoquad dure entre 5 heures et une journée. La distance parcourue varie considérablement compte tenu des conditions de pistes ou des difficultés rencontrées sur le terrain. Mentionnons qu'il existe une demande particulière pour les randonnées de longue durée. Des connexions interrégionales devraient être envisagées et développées afin de répondre à ce type de randonnée. Le MRNF et la FQCQ, dans le cadre du *Plan régional de développement du territoire public de la Capitale-Nationale*, proposent de telles connexions, notamment vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et éventuellement vers la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent.

Les forces

La possibilité de partager en été, dans une certaine mesure, les sentiers de motoneige et leurs infrastructures ainsi que les chemins forestiers.

La volonté actuelle de créer un réseau permanent et de structurer certaines utilisations des motoquads. À cet égard, la démarche de planification des réseaux de véhicules hors route s'amorce au bon moment. En effet, le Gouvernement du Québec par le biais de la Conférence régionale des élus (CRÉ) met en place une table de concertation qui devra déterminer pour la région un réseau interrégional de sentiers permanents ou semi permanents pour le motoquad et qui devra être praticable toute l'année.

Les faiblesses

L'éloignement et la faible densité de population qui ne permet pas d'offrir tous les services de base aux adeptes.

L'impact de l'usage de véhicules motorisés sur la faune et la flore (bruit, pollution, déboisement, érosion des sols, compaction des sols, etc.).

L'absence de cartes précises des sentiers balisés ainsi que des chemins forestiers qui sont parfois utilisés par les usagers.

Les négociations de passage sur des terres privées ou l'utilisation des chemins forestiers sur les terres du domaine de l'état peuvent occasionner une certaine précarité du réseau de sentiers.

Diagnostic du réseau

Manque d'un réseau structuré souvent aménagé à la pièce par les clubs.

Méconnaissance de ce phénomène et de son accroissement.

Manque de données sur les besoins des usagers.

3.7 LES SENTIERS DE MOTONEIGE

Constat territorial

On retrouve sur le territoire de la Capitale-Nationale au moins 12 clubs de motoneigistes qui entretiennent environ 2 242 km de pistes. Le tiers est aménagé sur des terres publiques et les deux autres tiers le sont sur des terres privées.

Sur le territoire public, le réseau de sentiers de motoneige se déploie principalement autour des axes régionaux. Ces sentiers traversent les territoires des réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf et sont surtout utilisés comme corridors de circulation entre les régions touristiques.

Sur les terres privées, on observe un axe qui s'allonge parallèlement au fleuve avec de nombreux embranchements. Cette situation est probablement imputable au fait que de nombreux produits touristiques hivernaux (hébergement et autres) sont accessibles aux motoneigistes lorsqu'ils traversent la région de la Capitale-Nationale.

La majeure partie des kilomètres de sentiers est en consolidation plutôt qu'en développement. Ce processus de consolidation, qui a duré plusieurs années, est très bien soutenu et encadré par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

L'ampleur du réseau de sentiers de motoneige démontre bien la popularité de cette activité.

Portrait de la demande

Pour la région, il y avait en 2004-2005, quelque 238 000 personnes qui ont pratiqué la motoneige pour faire des déplacements de 80 km et plus. Cette activité a un caractère nettement familial (70% des usagers) et est pratiquée par 17% de la population de plus de 15 ans. En tout, on estime qu'il y aurait environ 1 million d'adeptes au Québec.

Les motoneigistes récréotouristiques québécois sont issus principalement de Montréal, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale. Ils préfèrent se rendre dans les régions suivantes : le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix, les Laurentides et Lanaudière.

On retrouve plus de motoneigistes américains ici dans la région de Québec, ainsi que dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

Malgré une légère décroissance du membership (10%), on constate que la motoneige est le sport motorisé le plus populaire en hiver. Il continue d'attirer les américains et les étrangers et son apport économique est un atout essentiel pour l'industrie touristique de plusieurs régions en hiver.

Les forces

La possibilité d'utiliser en hiver, dans une certaine mesure, les sentiers et les infrastructures existants, notamment le Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf. Ou en été, de partager les pistes de motoneige sur chemin forestier avec les adeptes de la motoquad.

Des normes strictes de sécurité et de qualité à l'égard des usagers.

La volonté d'identifier un réseau permanent qui aura le moins d'impacts négatifs sur les zones habitées. Comme précédemment, la démarche de planification des réseaux de véhicules hors route, par le biais du Gouvernement du Québec et la CRÉ met en place une Table de concertation, qui devra confirmer pour chaque région, le réseau interrégional de sentiers permanent ou semi permanent pour la motoneige.

Les faiblesses

Les entreprises touristiques se fient souvent sur les clubs locaux pour générer de l'activité et de l'achalandage en hiver. Or, ces clubs n'ont pas nécessairement les mêmes visions et les mêmes objectifs de développement à long terme du tourisme.

L'impact de l'usage de ces véhicules motorisés sur la faune et les zones habitées (bruit, pollution, etc.).

Comme pour la motoquad, les négociations de passage sur des terres privées ou l'utilisation des chemins forestiers peuvent aussi occasionner une certaine précarité de certains sentiers.

Diagnostic du réseau

- Le réseau est bien organisé, structuré et bien entretenu.
- Le marché de la motoneige est encore solide malgré un léger ralentissement.
- L'entretien du réseau est un gage d'achalandage par le tourisme.
- Les besoins des usagers sont bien connus et satisfaits.

3.8 LES AUTRES ACTIVITÉS

D'autres types de sentiers se développent dans la région dont notamment : les sentiers de raquette, de traîneaux à chien, de patin à roues alignées, les activités hors pistes (raquette, ski de fond) ainsi que les sentiers récréatifs de type aventure/extrême n'ayant pas été retenues dans le cadre de la présente étude, ces activités devront être considérées dans le cadre d'une étude plus approfondie.

4. LES PARTENAIRES FINANCIERS

Établir avec exactitude la totalité des montants massifs qui sont investis dans le réseau des sentiers de la région de la Capitale-Nationale, suppose un travail de recherche comptable de plusieurs mois. Un travail qui dépasse les ressources disponibles dans le cadre de ce mandat. Toutefois, il est possible d'établir une liste des principaux programmes d'aide financière qui sont mis à contribution pour le développement des sentiers récréatifs. Un tableau récapitulatif est présenté en annexe.

1. Mesures nationales

Gouvernement du Canada

- Ministère Ressources humaines et Développement social Canada
- Développement économique Canada

Gouvernement du Québec

- Ministère des Transports
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Volet II
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Ministère du Tourisme
- Emploi-Québec
- Bureau de la Capitale-Nationale
- Ministère de l'Environnement – développement durable

2. Mesures régionales

- Fonds régional d'investissement jeunesse par la Conférence régionale des élus
- Fonds de développement régional
- Fonds d'économie sociale (CLD)
- Fonds d'études (CLD)
- Chantiers urbains
- Pacte rural
- Soutien aux projets régionaux (URLS)
- MRC
- Taxe d'hébergement (OTCQ et ATR Charlevoix)

3. Mesures locales

Municipalités

- Plan triennal d'immobilisations
- Fonds d'aide aux organismes
- Budgets d'opérations

Autres

- Conseil québécois du Sentier transcanadien
- Fondation Hydro-Québec

Activités de financement

- Coût aux utilisateurs
- Grand happening annuel de la santé
- Commandites privées

5. LES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES : LES ACQUIS, LES LACUNES ET L'ÉTAT DE LA SITUATION

5.1 LES ACQUIS

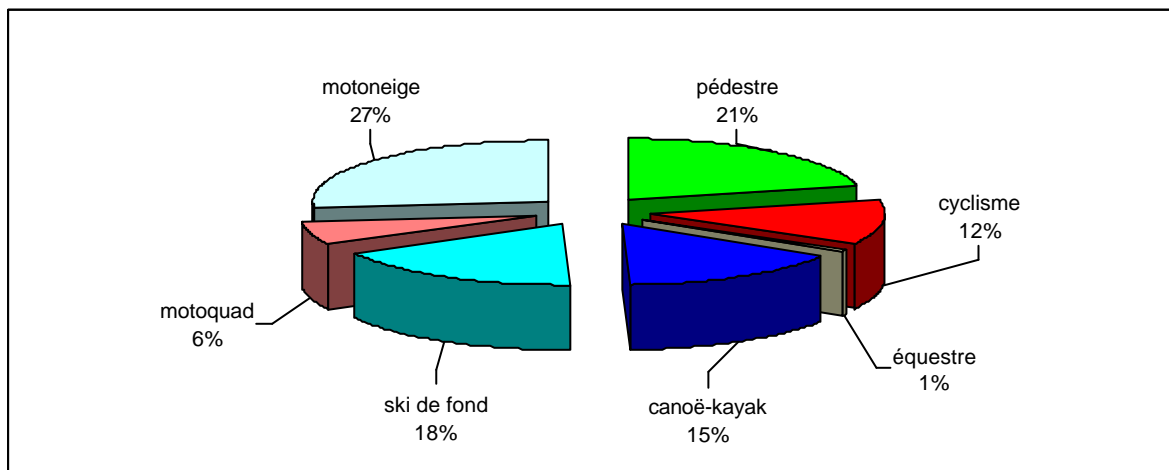
1. Les infrastructures actuelles des sentiers

Comme nous venons de le voir, l'étendue du réseau constitue un atout important pour la région. Les usagers connaissent l'existence de ce réseau et l'utilisent. De plus, le nombre de nouveaux projets confirme l'intérêt des gens pour la continuité de ces activités de randonnée.

Les sentiers récréatifs de la région de la Capitale-Nationale offrent donc à la population une grande variété d'expérience. Même si l'inventaire reste pour l'instant incomplet, rappelons que l'on retrouve sur le territoire au moins :

- 77 lieux de marche totalisant environ 1600 km
- 26 circuits cyclables totalisant un peu plus de 1000 km
- 28 clubs et centres équestres
- 43 sites de ski de fond totalisant environ 1200 km
- 38 circuits de canoë-kayak
- 4 clubs de motoquad qui assument la gestion des sentiers totalisant au moins 500 km
- 12 clubs de motoneige qui assument la gestion des sentiers totalisant environ 2400 km

Répartition des kilomètres de sentiers récréatifs



2. Le contexte géographique

La situation géographique de la Capitale-Nationale possède des atouts importants pour combler les adeptes de plein air.

On découvre sur le territoire un environnement caractérisé par des monts de forte amplitude, arrondis, entaillés et des vallées encaissées qui forment un relief accidenté. Le couvert forestier y est important. Il s'étend sur plus de 80% du territoire. Le réseau hydrographique occupe 9,2 % de la superficie de la région. La présence du fleuve, de lacs et de rivières, d'un climat tempéré ainsi que d'un couvert forestier très varié fait du territoire de la région un lieu pourvu d'une diversité importante d'espèces et d'habitats fauniques. Enfin, le réseau routier est bien développé.

3. L'environnement récréotouristique

La liste des attractions accessibles en région ferait une liste trop longue à énumérer dans le cadre de ce travail.

Les lieux historiques, la présence de la colline Parlementaire, les restaurants, les hôtels, le casino, les lieux d'expression culturelle, les nombreux centres de plein air, les centres de ski, les territoires de chasse et de pêche, les parcs nationaux ou régionaux, les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée ainsi que le développement prometteur de l'agrotourisme rassemblent un nombre important de partenaires. Ceux-ci font partie de l'offre globale de services qui peuvent favoriser et encourager la pratique d'activités récréatives sur les sentiers.

4. Les intervenants en aménagement

Plusieurs personnes et organismes travaillent depuis des années au développement des sentiers récréatifs. Les nommer tous seraient évidemment trop long mais mentionnons que les actions des multiples gestionnaires de sentiers locaux, des associations touristiques, des fédérations sportives, des partenaires nationaux et des partenaires régionaux ainsi que des bailleurs de fonds ont tous contribué à leur mesure, à ce développement. Reconnaissons aussi le rôle prépondérant de la Société des sentiers de la Capitale-Nationale qui a rendu possible l'aboutissement de plusieurs de ces projets.

5. La disponibilité du marché local

La population locale représente certainement le premier groupe d'utilisateurs à desservir dans le développement de projets de sentiers récréatifs. Les données démographiques indiquent que l'agglomération de Québec et les MRC de la Jacques-Cartier et de Portneuf devraient bénéficier d'une croissance démographique d'ici 2021.

Sachant que la population de la région de la Capitale-Nationale compterait environ 668 000 personnes et qu'à ce nombre s'ajoute celui des visiteurs qui viennent majoritairement en région pour des raisons familiales ou amicales, le marché potentiel interne à la région est donc énorme.

6. Les tendances favorables au plein air

L'emploi du temps en matière de loisir s'est transformé depuis plusieurs années. Les périodes de vacances ne sont plus les seuls temps réservés aux activités. Les vacances sont fragmentées en plusieurs périodes tout au long de l'année. Compte tenu des prix élevés en haute saison, beaucoup de personnes optent aussi pour des semaines moins achalandées.

Les Québécois pratiquent de plus en plus d'activités de plein air. Leurs préférences portent sur des sorties dites **d'aventure douce** ou à saveur **écotouristique**. Différentes enquêtes et statistiques disponibles démontrent un intérêt croissant pour les activités et la fréquentation de sentiers récréatifs.

Les baby boomers, dont l'arrivée massive à la retraite est pressentie pour les prochaines années, se sentent encore en bonne forme physique et les activités de randonnées constituent pour eux de forts attraits.

Les Québécois indiquent que leurs intérêts prioritaires pour pratiquer des activités de loisir liées aux sentiers récréatifs sont : ⁶

Pour l'été :

- la randonnée pédestre/ la marche, 28%
- la baignade, 28%
- le vélo, 18%
- la visite de sites significatifs (histoire, culture, etc.), 14%

Pour l'hiver :

- le ski de fond, 35%
- le ski alpin, 31%
- la pratique de la raquette, 18%
- la randonnée pédestre, 17%
- le patinage, 13%
- la randonnée en motoneige, 13%
- la marche en milieu urbain, 9%

7. La part du marché touristique

Destination mondialement connue sur le plan du tourisme, la région de Québec (incluant les régions touristiques de Québec et de Charlevoix) se situe en deuxième position au Québec relativement au nombre de visites touristiques.

Le marché des touristes des régions de Québec et de Charlevoix combinées comptait 5, 958 millions personnes en 2004⁷

De plus, si on tient compte des évolutions dans les années à venir, le Conference Board of Canada⁸ estime que la croissance des touristes serait de près de 2% pour le marché canadien, de -3% pour le marché américain et de 5% pour le marché international. Cela constituerait pour la région de Québec une prévision pour 2007 :

- 5,402 millions de touristes dont 4,320 pour le marché domestique,
- 0,596 pour le marché américain et
- 0,486 pour le marché international.

⁶ Recherche marketing pour plusieurs ATR en juin et septembre 2006, Extract

⁷ Le tourisme en chiffres, Ministère du Tourisme, 2004

⁸ The conference board of Canada, Outlook 2007

5.2 LES LACUNES

1. Un réseau de sentiers à compléter

On constate la difficulté d'identifier une ossature dans le réseau de sentiers actuels parce que son développement s'est en quelque sorte éparpillé sur le territoire, là où les attraits étaient les plus forts et où c'était le plus facile à développer.

L'absence de vision régionale ou d'un axe prioritaire, favorise le développement d'un réseau éclaté de sentiers. Les actions sont posées de façon individuelle où chaque acteur détermine ses priorités ou le choix de développement de ses équipements.

2. La précarité des aménagements

Il est relativement facile de planifier et d'aménager un nouveau projet de sentiers récréatifs. Malheureusement, certains signataires favorisent davantage la visibilité des chantiers, alors que le gestionnaire est laissé à lui-même après la coupe du ruban rouge.

Si les organismes n'ont pas de membership important, le manque d'argent se fait vite sentir pour l'entretien, la surveillance, la sécurité ainsi que les services à la clientèle qui sont laissés pour compte; compromettant sérieusement la pérennité des ouvrages et des infrastructures.

Créer un sentier est une chose, l'entretenir et le gérer durant plusieurs années en est une autre.

Les droits de passage ajoutent aussi à la précarité et au maintien de certains sentiers car ces ententes de gré à gré peuvent être annulées, effaçant alors les efforts et les investissements consentis sur un sentier.

L'absence de ressources financières suffisantes décourage alors la relève, laissant souvent aux premiers organisateurs les soucis de la gestion.

3. Une meilleure connaissance de la demande et des attentes des usagers et des gestionnaires à acquérir

Quelques différents tests au cours du mandat laissent apparaître une tendance :

- le public des utilisateurs de sentiers est assez mal connu;
- souvent, les propositions sont orientées sur les brochures ou sur les joueurs majeurs du secteur (centres de ski, parcs nationaux, Sepaq, etc.).

On dénote une absence de normes, de standards de qualité et de services complémentaires de base aux usagers. Pour accroître l'utilisation des sentiers récréatifs, il importe de bien connaître les attentes des usagers qui préparent une sortie :

- disposer d'offres « complètes » pour satisfaire certaines cibles;
- offrir sur les sites mêmes des sentiers, un relais d'informations avec brochures, cartographies, bureau d'accueil, services de base, le niveau de difficulté du parcours (le kilométrage n'est pas toujours la bonne mesure, surtout en relief montagneux) ou encore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou aux familles avec des jeunes enfants;
- assurer une bonne signalisation des sentiers, et surtout, une signalisation cohérente avec les installations existantes (les sentiers partiellement fermés ou mal entretenus que l'on découvre une fois sur place, sont une source de grande insatisfaction et de discrédit pour les organisations). Pour les

activités motorisées hors routes, il est évident qu'un détour inattendu n'est pas toujours une forte contrainte, par contre, pour un marcheur ou un cycliste, une signalisation déficiente peut rapidement ruiner une promenade;

- conseiller l'utilisateur qui recherche de l'émotion, de la surprise, du « Wow »; qui veut une expérience impérissable parce qu'elle demeure un atout majeur pour maintenir la fréquentation (surtout pour les visiteurs);
- s'adapter à la segmentation du marché qui est de plus en plus complexe.

L'activité de randonnée sur les sentiers est souvent une activité familiale ou pour le moins collective (groupes de personnes âgées par exemple). Ainsi, près de 70% des visiteurs québécois s'adonnent au loisir en famille, en couple ou en famille avec des enfants (sans négliger l'évolution du nombre des personnes seules).

Alors qu'une part importante des publics cibles a des fréquentations répétées, ces adeptes de la randonnée sont plus facilement « fidélisables » avec peu ou pas de programmes incitatifs.

- Prendre une vérification régulière de la mesure du taux de satisfaction. Compléter cette action par un fichier des « usagers » les plus réguliers et concevoir une démarche de complément d'information pour ces profils de personnes.
- S'inspirer des gros acteurs du secteur (centres de ski et autres prestataires de services) qui ont mis en place des politiques qui favorisent cette fidélisation (forfaits, cartes de membre, concours).

4. La promotion et le positionnement global de l'offre à cibler

Par rapport aux autres régions touristiques du Québec qui sont les plus directement concurrentes, on dénote peu de différenciation sur les particularités de sentiers, une offre de sentiers récréatifs (au sens strict du produit) comparable à beaucoup d'autres régions touristiques, sauf la mise en avant d'un enneigement plus régulier que partout ailleurs en province.

La promotion touristique commande de faire connaître une expérience intéressante, hors de l'ordinaire et de faire valoir la nordicité de la région.

Certains guides ne prennent pas en compte la région en tant qu'offre globale. Ils séparent la région de Charlevoix du reste de la région de la Capitale-Nationale. La perception d'une communauté régionale ne semble donc pas acquise, celle d'une offre régionale encore moins.

En l'absence d'un produit phare sur les sentiers qui soit attractif, on communique peut-être trop sur les gros joueurs tels que la Ville de Québec, les parcs nationaux, la Sepaq, le Mont-Sainte-Anne et la région de Charlevoix.

5. Un financement à adapter aux besoins de pérennité des sentiers

Plusieurs types de programmes de financement sont actuellement disponibles pour l'aménagement des sentiers. Ces nombreux collaborateurs se retrouvent à tous les paliers tels que les différents ministères, les organismes nationaux, les CLD, les municipalités, les secteurs privés ou même par l'apport direct de mises de fonds des gestionnaires.

Ces nombreux canaux de décision font en sorte qu'on ne peut savoir comment le territoire se développe réellement, et pour le futur promoteur, il ne suffit de rencontrer les exigences d'un programme afin que le projet puisse prendre forme. Au cours des dernières années, beaucoup d'argent a été consacré aux aménagements sans orientation précise de développement.

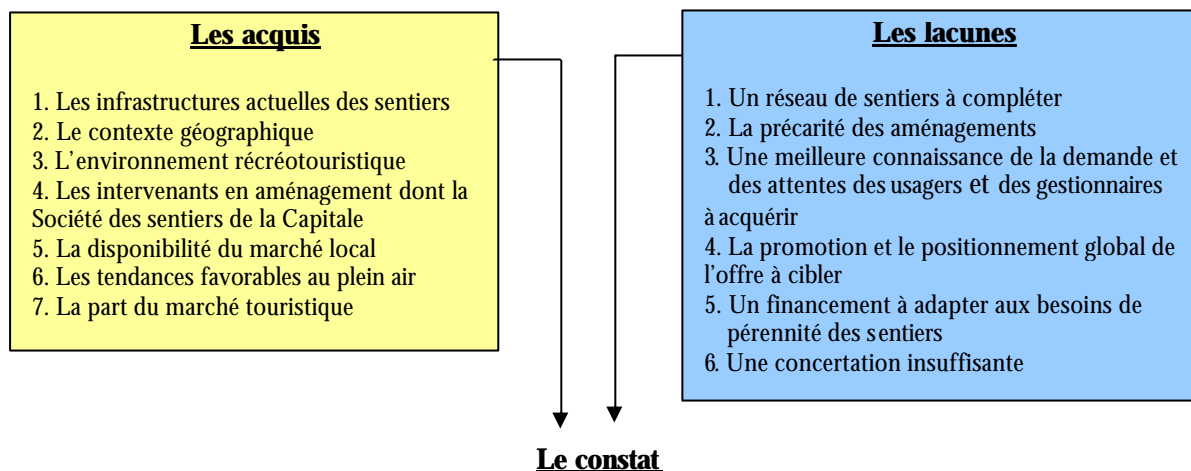
6. Une concertation insuffisante

On se rend compte que l'absence d'un mandataire gouvernemental responsable du déploiement organisé des sentiers récréatifs, le faible niveau de concertation interministérielle et l'absence d'une structure de financement concertée et destinée au développement régional, contribuent à désordonner le développement.

Cette difficulté nuit à la coordination du développement, à la pérennité des ouvrages et à la mise en valeur de ceux-ci.

Les différents secteurs d'activités (pédestre, vélo, équestre, etc.) travaillent à l'expansion de leur propre infrastructure et cela, sans nécessairement se concerter.

5.3 L'ÉTAT DE LA SITUATION



Pour favoriser la consolidation des acquis et pallier aux lacunes ciblées, il est nécessaire de :

1. **Concerter les acteurs impliqués au développement des sentiers**

La concertation du développement, le partage d'une vision commune et le choix d'axes structurants devrait encourager le réseautage des aménagements, les collaborations entre les partenaires, le partage des infrastructures, la cohabitation des usagers, et contribuer à la consolidation du réseau de sentiers.

2. **Définir la planification stratégique et la mise en œuvre du mandat régional**

La planification stratégique devrait passer par l'identification d'orientations et de priorités d'interventions régionales en matière de développement du réseau des sentiers récréatifs. Elle aurait pour but de consolider et de pérenniser le réseau de sentiers et ce en fonction des besoins des usagers. La planification stratégique devrait s'articuler à partir de la mise en œuvre du mandat régional et la réalisation de divers outils de développement. L'identification des besoins et des attentes des usagers devrait optimiser l'utilisation des sentiers récréatifs et positionner avantageusement le réseau dans l'offre globale de la région.

3. **Compter sur un financement durable, structuré et mieux adapté aux besoins**

Un financement durable et structuré permettrait d'assurer la pérennité des sentiers existants et de soutenir les intervenants du milieu et les gestionnaires dans leurs efforts. De plus, l'élaboration d'un modèle de priorisation de projets (avec critères ou indicateurs) aiderait à mieux diriger l'investissement vers l'aménagement, la construction et l'entretien.

6. LES AXES DE CONSOLIDATION, LES OBJECTIFS ET LES PISTES D'ACTION

La mise en valeur des sentiers de randonnées et des acquis récréotouristiques de la région nécessite une consolidation du réseau existant. Pour ce faire, les trois principaux constats identifiés dans l'état de la situation constituent la base des axes de développement, des objectifs et des pistes d'actions à mettre en place. Les éléments gagnants s'appuient sur un leadership régional, une concertation des acteurs, un plan directeur, un plan marketing et un plan de travail. Enfin, pour être viable, le projet doit compter sur un financement durable et adapté aux besoins.

AXE 1 CONCERTER LES ACTEURS IMPLIQUÉS AU DÉVELOPPEMENT DES SENTIERS

Il importe de saisir les décideurs politiques de l'importance de favoriser la concertation interministérielle et régionale afin qu'ensemble, nous puissions mettre en place des conditions favorables afin de favoriser la consolidation du réseau actuel et d'assurer le succès du développement de nouveaux sentiers en région.

Objectif 1

Mandater un organisme porteur du dossier afin d'assumer le leadership régional. Pour ce faire, le comité aviseur propose de soutenir financièrement L'Unité régionale de loisir et de sport de Québec (URLSQ), reconnue par le Gouvernement du Québec, afin qu'elle puisse assurer un **leadership régional** en ce domaine, rassembler les acteurs et développer une vision commune et intégrée du développement des sentiers récréatifs et de plein air dans la région de la Capitale-Nationale

Le leadership de l'URLSQ pourrait s'effectuer notamment par la coordination de ce dossier et en confiant une part de ce mandat à une ou des organisations sur le terrain, dont la Société des Sentiers de la région de la Capitale-Nationale qui possède l'expertise nécessaire pour prendre en charge ce mandat et qui est reconnue par ses pairs et les partenaires sur le terrain.

Pistes d'action

- 1.1 Assurer la diffusion au sein des ministères, des organismes partenaires et des élus du présent diagnostic des sentiers récréatifs et ce en collaboration avec des représentants du comité aviseur.
- 1.2 Confier le leadership régional à l'URLS de Québec afin d'assumer les responsabilités reliées à la coordination régionale du dossier.
- 1.3 Mettre en place un processus d'échange d'informations dynamique et proactif avec l'ensemble des élus municipaux et des partenaires du développement de la région de la Capitale-Nationale,
- 1.4 Agir en tant qu'organisme aviseur auprès des ministres et des partenaires régionaux, notamment la CRÉ, en matière de sentiers récréatifs.

Objectif 2

Mettre en place un modèle de concertation régionale (horizontale et multidisciplinaire) qui planifie le développement des sentiers et qui implique la participation des représentants des disciplines récréatives afin de développer une vision régionale coordonnée du développement des sentiers récréatifs (axes prioritaires), et des mécanismes de priorisation des divers projets visant à favoriser le déploiement structuré du réseau de sentiers.

Le modèle de concertation proposé est détaillé à la partie suivante.

Pistes d'action

- 2.1 Identifier et regrouper les intervenants concernés issus des différents paliers décisionnels.
- 2.2 Participer aux différentes instances de concertation reliées au développement des sentiers récréatifs.
- 2.3 Se concerter avec les acteurs des régions limitrophes afin de poursuivre les interconnexions des grands réseaux.
- 2.4 Proposer des mesures afin de mettre en valeur les activités et les attraits à proximité des sentiers.
- 2.5 Choisir des produits qui pourraient faire l'objet d'une mise en marché globale.
- 2.6 Évaluer la pertinence de créer des événements autour des sentiers afin d'attirer et de faire découvrir de nouveaux lieux de plein air autant pour la population locale que pour le marché touristique.

AXE 2 DÉFINIR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT RÉGIONAL

La planification stratégique devra se définir à partir d'orientations et de priorités d'interventions régionales en matière de développement du réseau des sentiers récréatifs. La mise en oeuvre du mandat régional devra s'articuler à partir des principales responsabilités suivantes.

Objectif 3

Réaliser un plan triennal de travail précis, étalé sur une période de trois ans, qui tiendra compte du plan stratégique et de la mise en oeuvre du mandat régional.

Piste d'action

3.1 Dresser un échéancier de travail afin de camper les bases de la planification stratégique, les actions prioritaires à mettre en place et évaluer les ressources financières nécessaires à la réalisation du plan triennal, du plan directeur d'aménagement, du plan marketing ainsi que de la prise en charge du mandat régional et de la concertation.

Objectif 4

Réaliser un plan directeur des sentiers récréatifs en conformité avec les schémas d'aménagement des MRC et de la CMQ.

Pistes d'action

- 4.1 Mettre à jour le portrait (inventaire quantitatif et qualitatif) ainsi que l'information cartographique des sentiers récréatifs de la région et évaluer l'état du réseau existant.
- 4.2 Approfondir la réflexion sur le développement du réseau et orienter judicieusement les choix d'aménagements jugés prioritaires dans le but d'identifier les priorités régionales par disciplines.
- 4.3 Identifier un réseau de base (circuit récréatif interrégional) et y affecter les investissements nécessaires (pour l'aménagement et l'entretien) en priorité.
- 4.4 Continuer d'appuyer les projets nationaux sur lesquels certaines sections manquantes du réseau pourront se greffer et se développer.
- 4.5 Proposer des mécanismes ou des outils de négociation (des incitatifs fiscaux par exemple) des droits de passage avec les propriétaires privés afin de favoriser l'octroi ou le maintien à long terme de ces droits de passage.
- 4.6 Identifier les services complémentaires nécessaires pour offrir un service de qualité.
- 4.7 Mettre en place des services de soutien visant à supporter les organismes gestionnaires (OBNL) et les nombreux bénévoles qui sont impliqués dans le développement des sentiers.

Objectif 5

Réaliser un plan marketing visant à mettre en valeur la vision commune du développement des sentiers à fort potentiel touristique en fonction des produits offerts et des différentes clientèles à cibler.

Pistes d'action

- 5.1 Consacrer davantage d'énergie sur la connaissance des besoins des divers usagers ainsi que sur les différents niveaux de pratique, en réalisant des consultations et des études de marché.
- 5.2 Cibler l'utilisateur potentiel en fonction des types d'activités et des niveaux de pratique.
- 5.3 Identifier des standards de qualité et des normes d'aménagement afin de favoriser le développement durable des sentiers récréatifs.
- 5.4 Répertorier la présence de sites et d'attraits naturels, historiques, culturels ou commerciaux (hôtels, restauration, services, etc.) qui peuvent aider le développement futur et contribuer à la pérennité des sentiers.

AXE 3 COMPTER SUR UN FINANCEMENT DURABLE, STRUCTURÉ ET MIEUX ADAPTÉ AUX BESOINS

Afin d'assurer la pérennité et la mise en valeur des aménagements, il importe de garantir un soutien financier, notamment à la coordination régionale du développement du réseau de sentiers récréatifs et aux mécanismes de concertation.

Objectif 6

S'assurer d'un financement durable destiné au développement régional des sentiers récréatifs impliquant notamment les instances publiques, le secteur privé, les gestionnaires et les usagers.

Pistes d'action

- 6.1 Initier rapidement une démarche de financement auprès du Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) et de la Conférence régionale des élus (CRÉ), afin d'affecter des ressources financières nécessaires pour la mise en opération des recommandations du présent diagnostic.
- 6.2 Inviter la Conférence régionale des élus (CRÉ) et le Bureau de la Capitale-Nationale (BCN) à faciliter la concertation des principaux bailleurs de fond responsables des divers programmes de financement qui sont utilisés pour le développement des sentiers.
- 6.3 Favoriser la signature d'une entente de partenariat avec le Gouvernement du Québec désignant l'URLS de Québec à titre de leader régional en matière de sentiers récréatifs.
- 6.4 Développer des ententes de partenariat entre l'URLS de Québec et les organismes ayant développé des expertises dans le domaine, dont la Société des sentiers de la capitale, afin de convenir des mandats et des responsabilités qui leurs seront attribués.
- 6.4 Évaluer la faisabilité de moduler le programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II) dans le but de financer des projets d'envergure régionale de développement, d'entretien et de mise en valeur des sentiers récréatifs.
- 6.5 Mettre en place une stratégie de communication et de représentation auprès des divers pouvoirs publics et privés afin de diffuser les priorités de développement régional en matière de sentiers récréatifs.
- 6.6 Mettre à jour l'inventaire des programmes de financement disponibles en collaboration avec les clubs et les organismes.
- 6.7 Soutenir les intervenants du milieu et les gestionnaires dans leurs recherches de financement.
- 6.8 Analyser sur demande des projets et fournir des avis et recommandations auprès des instances de financement.

7. LE MODÈLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS

Avant de préciser le modèle de concertation, il importe de présenter les principaux acteurs.

- A) Les directions régionales des différents Ministères et organismes publics des gouvernements du Canada et du Québec (SEPAQ, Parcs Canada)
- B) Les partenaires régionaux :
 - La CRÉ
- C) Les généralistes régionaux :
 - La Société des Sentiers de la région de la Capitale-Nationale de Québec
 - Le Sentier transcanadien
 - L'URLS de Québec
- D) Les partenaires locaux :
 - les municipalités
 - les MRC
 - les CLD
 - la Ville de Québec
- E) Les sectoriels :
 - ATR
 - OTQ
 - Les Clubs disciplinaires et les gestionnaires de réseaux

Dans la mesure où l'objectif de la concertation devrait rassembler les principaux acteurs impliqués dans la démarche de consolidation du réseau de sentiers récréatifs de la région, nous proposons une structure de concertation composée des partenaires sectoriels, locaux, régionaux et des directions régionales des ministères associés.

Cette approche nous amènera à créer une nouvelle dynamique de concertation en impliquant les acteurs préoccupés tant par l'aménagement, la mise en valeur, la promotion que le financement des sentiers récréatifs, tout en tenant compte des organismes qui se préoccupent des utilisateurs.

Nous convenons également que les CLD et les MRC qui sont souvent très impliqués dans ces types de dossiers seront donc susceptibles d'être régulièrement consultés en matière de planification et d'aménagement par la structure de concertation. Il en est de même pour la Conférence régionale des élus (CRÉ) et l'URLS de Québec.

Le comité de concertation

Le comité de concertation régional sera piloté par l'URLS de Québec.

La Société des Sentiers de la Capitale y jouera un rôle de collaborateur. Elle pourra agir en sous-traitance à titre d'expert en développement régional des sentiers récréatifs.

Le comité de concertation pourra comprendre notamment des représentants de chacune des catégories suivantes :

- Office du tourisme de Québec;
- Association touristique de Charlevoix;
- Les MRC, la Ville de Québec et ou l'agglomération
- Les centres locaux de développement (CLD)
- Sept représentants(es) disciplinaires (usagers ou gestionnaires) :
motoneige, motoquad, équestre, pédestre, ski de fond, vélo, canoë-kayak.
Les directions régionales des ministères suivants :
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF),
- Ministère des Transports (MTQ)
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Bureau de la Capitale-Nationale (BCN)
- Conférence régionale des élus (CRÉ)

Le mandat du comité de concertation pourrait être composé des éléments suivants :

- identification et validation du plan directeur, en regard :
 - des priorités d'aménagement et de consolidation, incluant la signalisation, la sécurité, les services complémentaires;
- identification et validation des orientations du plan marketing en regard :
 - des besoins des usagers;
 - des différents niveaux de pratique;
 - des priorités régionales globales et par discipline;
- orientations du plan de communication;
- identification des avenues de financement;
- représentations auprès des pouvoirs publics et privés.
- liens à établir avec les différentes instances de concertation reliées au développement des sentiers récréatifs dont notamment : la table de concertation des véhicules hors route, la Commission régionale forestière.

Les membres de ce comité de concertation pourraient se réunir en fonction des thématiques principales qui y seront traitées, à titre d'exemple :

- 1 réunion englobant tous les membres afin de valider et bonifier le plan triennal de développement
- 1 réunion englobant les membres interpellés afin d'orienter le plan directeur d'aménagement
- 1 réunion englobant les membres interpellés afin d'orienter le plan marketing
- 1 réunion englobant tous les membres afin de valider les priorités régionales issues du plan directeur d'aménagement et du plan marketing
- 1 réunion englobant les membres interpellés afin d'établir le plan de communication et de représentation;

- 1 réunion, avec invitation aux différents partenaires interpellés, pour présenter les orientations régionales en matière de développement des sentiers récréatifs et des ressources qui devront y être associées.

Bien entendu, ces réunions demandent une somme importante de travaux préparatoires. Afin de disposer de ressources nécessaires pour réaliser cette concertation, tel qu'identifié précédemment, une démarche de financement devrait être entreprise auprès du Bureau de la Capitale-Nationale, afin d'obtenir une aide financière sur trois ans. Ce dernier pourrait servir de guichet unique pour la coordination avec les autres ministères impliqués (MELS – Environnement – Tourisme – MRNF – Transport, etc.). Cette proposition de modèle commande, au départ, un intérêt des différents intervenants interpellés ainsi qu'une validation du mandat devant être assignée à ce comité de concertation.

CONCLUSION

Au terme des travaux menant à la réalisation de ce diagnostic, il importe de compléter le développement du réseau de sentiers et de consolider les infrastructures actuelles et ce, par le biais de l'expertise des nombreux partenaires impliqués dans la région.

Le comité aviseur recommande que l'URLS de Québec assure le leadership régional et qu'elle s'associe aux partenaires en place, dont la Société des sentiers de la capitale (SSC) qui est reconnue par ses pairs ainsi que par les partenaires sur le terrain. Pour se faire, considérant que la SSC possède l'expertise nécessaire pour jouer un rôle majeur dans la structure de concertation régionale, elle devra être soutenue dans l'accomplissement de ces actions, dans l'élaboration d'un plan de travail triennal et dans sa réalisation.

Les principaux éléments gagnants relatifs au développement durable des sentiers récréatifs de la région devront être orchestrer à partir de 3 axes de consolidation et 6 objectifs, soit :

AXE 1 Concerter les acteurs impliqués au développement des sentiers

- Objectif 1 Mandater un organisme porteur du dossier afin d'assumer le leadership régional.
- Objectif 2 Mettre en place un modèle de concertation régionale

AXE 2 Définir la planification stratégique et la mise en œuvre du mandat régional

- Objectif 3 Réaliser un plan triennal de travail
- Objectif 4 Réaliser un plan directeur des sentiers récréatifs
- Objectif 5 Réaliser un plan marketing

AXE 3 Compter sur financement durable, structuré et mieux adapté aux besoins

- Objectif 6 S'assurer d'un financement durable

À cet égard, pour être viable, cet ambitieux projet doit compter sur un financement durable destiné à la prise en charge du leadership régional et sur la volonté des partenaires gouvernementaux et associatifs.

ANNEXE 1

LA PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

La conservation et l'amélioration de l'environnement naturel mobilisent plus que jamais les gens. En conséquence, il est toujours indiqué de questionner la pertinence de nouveaux aménagements récréatifs, qu'ils soient prévus sur des terres publiques ou sur des terrains privés. Les sentiers devraient, en toute logique, tendre à devenir les plus polyvalents possible afin de réduire la pression qu'exerce l'aménagement sur la nature.

La préparation d'un plan directeur favorise la vision à long terme du développement et contribue à valider les choix des promoteurs.

Pour amorcer ce plan directeur, il faudra nécessairement convenir des buts et des objectifs d'aménagement avec les représentants d'une Table de concertation. Il faudra aussi passer en revue l'implantation des sentiers afin de dresser un portrait récent et précis du réseau.

Comment a évolué le réseau sur le territoire depuis ces dernières années?

1. La cueillette de données

De nouvelles visites des sites récréatifs s'imposent.

L'inventaire et la cartographie doivent être actualisés en profondeur.

Cette mise à jour de l'information devrait juxtaposer :

- la répartition et la densité des sentiers sur le territoire
- les facteurs visuels sensibles des sites (par exemple, les lignes de transport d'énergie)
- le contexte géophysique et environnemental (dénivellation, habitat faunique, etc.)
- l'accessibilité aux lieux de randonnées (routes numérotées, rangs de campagne)
- les équipements présents ainsi que leur état d'entretien (pavillon d'accueil, toilettes chimiques, eau potable)
- les projets en préparation
- les potentiels de complémentarité avec d'autres expériences de loisirs ou de plein air (hôtellerie, artisanat, patrimoine, etc.)

2. Le concept d'aménagement

En second lieu, il faudra préparer un (ou des) concept(s) d'aménagement.

Les données recueillies précédemment serviront à analyser les potentiels et les contraintes du territoire, et par conséquent, à élaborer ce concept.

Cette étape devrait respecter la sensibilité de la population à l'égard d'un environnement plus sain, des nouvelles pratiques de construction, de gestion et d'entretien des sentiers.

Le concept d'aménagement sert à :

- préciser les intentions de développement des diverses disciplines
- explorer un ou des axes principaux
- identifier les boucles de randonnées lorsqu'elles sont possibles
- illustrer les principaux attraits qui devraient être reliés
- conserver le focus sur les attraits du territoire
- composer avec les nouvelles opportunités offertes par les services de proximité

3. Le plan préliminaire

En troisième lieu, le plan préliminaire des sentiers récréatifs sert à faire la synthèse des objectifs d'aménagement et à préciser les axes de développement pour les prochaines années. Le plan préliminaire devrait refléter les préoccupations de développement durable et de partage des infrastructures avec les différentes catégories de disciplines de plein air (marche, vélo, équestre, ski de fond, etc.).

Cette étape de planification met ici en évidence les composantes du réseau de sentiers. On devrait y retrouver :

Une hiérarchie des axes, c'est-à-dire, l'identification d'un ou de sentiers primaires sur lesquels le développement de sentiers secondaires ou tertiaires viennent compléter l'offre de randonnées ou servent à relier les attraits et les services de proximité.

En créant une hiérarchie, il est plus facile de suivre l'évolution du réseau, de prioriser le développement et de convenir de relier les sentiers locaux à ces axes régionaux afin d'en augmenter l'utilisation, l'achalandage, la visibilité et la polyvalence.

Une esquisse de développement de boucles de randonnées afin de favoriser des randonnées de diverses longueurs ou de divers niveaux de difficultés dans un même secteur géographique. Les boucles peuvent constituer des itinéraires agréables qui offrent sûreté et sécurité personnelle, tout en réduisant au minimum les conflits entre les différents usagers

Une inclusion des gros joueurs afin d'accrocher les sentiers récréatifs à des moteurs touristiques, à des centres d'activités ou à des pôles urbains, ce qui pourrait aider la consolidation et la rentabilisation des infrastructures existantes ou à mettre en place.

Une polyvalence des usages, afin d'appuyer le développement du réseau existant en un réseau plus polyvalent afin d'éviter le dispersement coûteux et les doublages d'infrastructures.

Un aperçu des normes de conception et d'entretien, afin d'adopter des pratiques positives en matière d'aménagement du territoire.

Une stratégie de mise en œuvre par étape pour tenir compte des priorités d'aménagement.

Une coordination des activités avec les différents organismes ou les groupes d'intérêt afin d'établir des concordances et des priorités en vue de prolonger le réseau de sentiers au-delà des limites du territoire de la Capitale-Nationale.

4. Le plan directeur

Le plan directeur d'aménagement fait comprendre aux décideurs le développement souhaité du réseau intégré des sentiers récréatifs. Le plan directeur devrait être applicable pour une période de cinq années.

Ce document sert donc de référence. Il illustre un réseau existant et théorique de sentiers récréatifs aménagés en zones rurales, en zones naturelles, en zones forestières et en zones urbaines.

Même si l'emplacement éventuel des sentiers illustrés peut varier dans le temps par suite d'une autre étude, de dispositions d'une entente d'aménagement ou de droits de passage, la continuité du réseau et des liens entre les destinations devrait être maintenue prioritaire.

En plus des éléments de planification cités précédemment à l'étape du plan préliminaire, le plan directeur devrait préciser aussi certaines exigences en matière :

- d'infrastructures d'accueil, sanitaires, de signalisation et de mobilier
- d'accès et de circulation des usagers
- de gestion environnementale ou de naturalisation
- de thématiques à conserver, à créer ou à revoir
- de normes d'aménagement
- de budgets estimatifs qui guideront les besoins en matière de financement

Sans vouloir être trop directif, il appert, au terme de ce travail de diagnostic des sentiers récréatifs, qu'un certain nombre de choix prioritaires devraient être présents dans le plan directeur.

1. Le réseau de sentiers pédestres devrait être complété en priorité, suivant un axe d'est en ouest afin de constituer un réseau continu de marche. Il manque encore des sections de sentiers afin d'en relier les attraits majeurs.
2. La Route verte numéro 5 devrait être prolongée jusqu'à la limite ouest du territoire et la piste cyclable de La Jacques-Cartier devrait être bouclée dans la MRC de Portneuf par une liaison vers le sud-est afin d'offrir aux cyclistes des randonnées de différentes longueurs et de différents niveaux de difficultés.
3. À cause de leur caractère agricole, les MRC de Portneuf et de l'Île d'Orléans pourraient très bien recevoir des boucles de randonnée pour la pratique du sport équestre. Des boucles bien aménagées pourraient contribuer à faire connaître davantage cette pratique de randonnée en plein air.
4. Des circuits de ski de fond gagneraient peut-être à récupérer des tracés déjà construits pour l'usage des marcheurs ou pour les sorties à vélo. Les infrastructures d'accueil sont déjà en place. On pourrait alors opter pour plus de circuits urbains.
5. Les pistes de motoquads et de motoneiges font actuellement l'objet d'une vaste consultation. Le plan directeur devra nécessairement reprendre les orientations qui se dégageront de ce processus de planification.

ANNEXE 2

UN PLAN DE TRAVAIL POUR UN OPÉRATEUR DE CONDUITE DU VOILET MARKETING

Dans l'état actuel des choses, les sentiers de la région de la Capitale-Nationale ne semblent pas avoir de stratégie définitive de mise en marché. En conséquence, les missions d'un opérateur marketing devraient s'articuler autour de deux grands axes, soit :

1. une clarification de la stratégie de marketing des sentiers récréatifs;
2. et un plan de mise en marché des offres.

Premier axe : établir la stratégie de marketing

La préparation d'une stratégie de marketing doit être faite en accord avec la stratégie globale (c'est-à-dire équilibrer la stratégie d'affaires, la stratégie financière ou du moins, de financement des installations et de la maintenance de celles-ci, en particulier) des sentiers de la région.

La recherche d'un sentier structurant est sans doute louable, mais il sera sans doute opportun de définir des priorités d'activités et de travailler en concertation avec les gros joueurs.

Quel produit peut et doit devenir le produit phare de la région en matière de sport et de santé?

Quel est le « canal Rideau » de la Région de Québec?

Quelle est la spécificité que l'on veut développer en matière de sentiers?

Le premier travail consistera donc en une compréhension de cette stratégie globale.

Par exemple, le plan de développement marketing de la région touristique de Québec ne fait nullement état d'une priorité orientée sur les sentiers (cf. les 6 objectifs 2003-2007, ou encore le budget qui, sur un total de 11 millions de dollars en 2006, ne prévoit consacrer moins de 7% de son volume au tourisme sportif et de motoneige).

En ce sens, les sentiers ne répondent pas réellement aux quatre orientations maîtresses du Plan touristique de 2003-2007, à savoir :

1. le positionnement comme destination unique;
2. la segmentation optimale des clientèles;
3. la mise en place d'une stratégie de services dépassant la simple notion d'information touristique;
4. l'énoncé d'une volonté de mettre l'innovation au cœur de nos activités.

Ensuite l'opérateur pourra décliner cette stratégie globale sur les différents volets de la stratégie de marketing.

Il devra alors répondre le plus clairement possible aux questions suivantes :

- Quel type de sentier doit-on privilégier dans la région ? Quelles sont les activités qui sont prioritaires?

- Quel est le public cible? En particulier, répondre à la question des cibles de base. Les sentiers sont-ils ciblés pour les résidents de la région, les québécois hors région, les canadiens hors de la province de Québec, les Américains, les Européens,... ?
- Quel positionnement cherche-t-on à atteindre? Comment sur la carte de la concurrence se place-t-on? Quelles différenciations cherche-t-on mettre en avant? Comment fait-on évoluer l'image actuelle des sentiers de la région pour aller vers le positionnement souhaité?
- Comment communique-t-on aux différents acteurs des sentiers cette stratégie de marketing? Et sur ce point, le but n'est pas d'inonder l'ensemble des opérateurs (l'étude actuelle démontre que les acteurs impliqués sont très nombreux et peut-être doit-on encore en impliquer d'autres!) d'un plan de stratégie de marketing que personne n'exploitera, mais plutôt de concevoir une information synthétisée que chaque acteur pourra étudier et comprendre.
- Quelle cohérence développe-t-on avec les infrastructures et les acteurs périphériques des sentiers? (on entend ici par infrastructures et acteurs périphériques : les hébergements, les fournisseurs de loisirs et de matériels types, les organisations de location de motoneige, ou encore les magasins de location de bicyclettes, les infrastructures de type promotion de la région dans le monde,...). En effet, l'offre sentier est un des éléments de l'offre globale de la région, la recherche de la cohérence est importante pour éviter des dissonances dans les publics cibles. (Par exemple, un visiteur serait très déçu si en venant pour un parcours en bicyclette, il ne trouvait pas le matériel nécessaire pour effectuer la réparation d'une bicyclette dans un rayon de 5 à 10 km de son lieu d'hébergement).
- Il sera sans doute utile de mettre en place une démarche d'enquêtes et d'études pour suivre les comportements des publics cibles. Ces enquêtes seront peut-être à concilier avec celles que peut mener un autre organisme. Par exemple, peut-être intégrer aux études que font les autres organisations de gestion des sentiers ou d'autres organisations qui abordent la gestion des visiteurs.
- Mettre en place un observatoire de la concurrence pour garder en permanence une démarche de différenciation et de positionnement vis-à-vis la concurrence. De même, cet observatoire de la concurrence, pourra fournir une banque d'idées pour adapter et développer les sentiers en fonction des autres concurrents.
- Établir une démarche de fidélisation des clientèles et de surveillance de la satisfaction des utilisateurs.

Deuxième axe : préparer un plan de mise en marché

Classiquement, ce plan devrait s'articuler autour des 7 "P" du marketing des services, à savoir :

- produit
- prix
- promotion-publicité
- place, lieu de vente
- personnel
- perception
- processus

1/ Au niveau du produit

- Définir des produits adaptés aux cibles.
- Suggérer des améliorations des produits pour mieux satisfaire les cibles de clientèle (exemples : stationnement, signalétique,...). Proposer un plan annuel d'améliorations avec des priorités et des coûts estimatifs.
- Avoir une bonne cartographie des sentiers, de leurs niveaux de difficulté, des spécificités et de leurs niveaux d'entretien.
- Coordonner les produits avec les opérateurs.

2/ Au niveau du prix

- La clientèle est toujours friande de promotions attractives et mobilisatrices. Il sera donc important de concevoir des forfaits attirants avec des prix encourageants.
- S'assurer que la perception des prix est conforme aux cibles et demeure en cohérence avec les pratiques des concurrents.

3/ Au niveau de la promotion

- Concevoir le plan de communication sur trois ans, avec une déclinaison annuelle. Quel média? Quel message? À quelle date? Quel budget de communication?
- Définir le slogan ou du moins le message fédérateur et distinctif des sentiers de la région. Par exemple « *les sentiers de la région Capitale-Nationale, le patrimoine à vos pieds* » ou « *voyagez et rêvez sur l'histoire du pays* ».
- Mettre en place une démarche de mesure de la pertinence des communications au regard de la stratégie de marketing (par rapport aux cibles, aux concurrents entre autres).
- Disposer d'un équipement de promotion flexible et mobile pour s'intégrer aux salons et foires qui seront adaptés aux cibles de la stratégie marketing.
- Concevoir une démarche de communication qui puisse être relayée par tous les acteurs, une sorte de logo, de signature, que tous les acteurs puissent reprendre dans leurs propres communications.
- Un travail important est à réaliser pour mettre en forme l'offre sentier de la région sur le WEB et permettre aux touristes modernes et aux résidents de la région de mieux apprécier l'offre qui est à leur disposition.

4/ Au niveau de la place

- Identifier les lieux de la vente (ou l'information) les plus adaptés selon les cibles sélectionnées. Par exemple, pour les touristes de la France, le Salon du tourisme de Paris.
- Assurer une présence directe ou indirecte (au moins y avoir des documentations commerciales) lors des événements les plus adaptés aux cibles. Par exemple, si la cible type est un chasseur de Montréal, il faut être présent au Salon de chasse et pêche de Montréal en mars ou avril, selon les programmations.
- Concevoir un matériel d'information adapté à tous les comptoirs de « commercialisation » (souvent plus d'informations) des sentiers (Offices de tourisme, hôtels, gîtes, ...) affiches et documents à emporter.
- Intégrer le développement de la recherche d'informations via Internet, soit par la création d'un site spécifique, d'un portail, ou par l'intégration d'un volet « Sentiers » dans les sites les plus utiles des partenaires des sentiers. Faire en sorte que les moteurs de recherche identifient rapidement les bonnes informations (ce qui signifie qu'il convient de faire référer le ou les sites pertinents).

5/ Au niveau du personnel

Le marketing de services et les sentiers sont un service et reposent pour une grande part sur la mobilisation du personnel qui va concourir au succès des sentiers. Le rôle d'un opérateur de marketing sera donc de :

- former et informer les différents informateurs que vont rencontrer les utilisateurs pour bien expliquer les contraintes et les spécificités des sentiers.
- certains contrôles seront sans doute nécessaires pour mieux évaluer les sentiers et leur état réel. Cela pourrait sans doute servir pour appuyer le travail de formation des acteurs de l'information. Quoi de mieux que de pratiquer l'activité et de réévaluer un sentier pour en parler ensuite?
- s'assurer que les personnes qui surveillent et entretiennent les sentiers ont pris en compte la dimension client et satisfaction des clients pour effectuer leur travail.

- de même, une fois ce travail effectué, il sera utile de favoriser un système de compilation des demandes et des remarques à la fois du personnel et de celles entendues des utilisateurs. Le personnel doit devenir le levier des améliorations et des progrès.
- enfin le travail de formation des acteurs d'information (bureaux de tourisme, prescripteurs divers) sera crucial pour dépasser la « simple » distribution de documentation. (Problématique confortée par le Plan de développement marketing de la région touristique de Québec).

6/ Au niveau de la perception

- Mettre en place une démarche pour suivre et mesurer la perception des utilisateurs clients.
- Réaliser un portrait de l'utilisation actuelle des sentiers : qui les fréquente? quand sont-ils visités? comment les utilise-t-on? pourquoi les choisir? et comment rejoindre ces derniers avec des outils de publicité modernes?

7/ Au niveau des processus

Les services ont tendance à être hétérogènes, il est donc important de définir (ou de prendre des définitions existantes) pour permettre à chaque intervenant de bien savoir ce dont on parle.

- Il serait donc souhaitable de mettre en place des outils de référence qui donneraient des informations fiables et cohérentes sur l'ensemble du territoire et sur le niveau de chaque sentier. Ainsi, les informateurs (bureaux de tourisme, hôteliers,...) pourraient s'appuyer de manière assez sérieuse sur les descriptifs de services et sur le niveau de chaque sentier. On pourrait alors dépasser la propre expérience personnelle de chaque informateur. Cela suppose des référentiels bien clairs et acceptés par tous. Cela existe bien pour les pistes de ski alpin!
- Un travail de suivi des processus et de contrôle ou d'autocontrôle par les gestionnaires serait sans doute à développer dans un second temps.
- Le suivi des « plaintes » (ou simplement des remarques des utilisateurs) devrait être documenté et devrait générer des améliorations.

ANNEXE 3

PORTRAIT DES PARTENAIRES FINANCIERS ACTUELS ET POTENTIELS

Organisme gestionnaire	Programme de soutien financier	Enveloppe disponible	Secteurs d'activité touchés						Commentaires
			Marche	Équestre	Vélo	Ski de fond	Motoquad	Motoneige	
<u>National</u>									
Dev. Econo. Canada	IDEC - Vitalité	50%-90%							
	Festivals/Événements Sportifs	75%							
Le Sentier transcanadien	Partenariat	10%	X	X	X	X		X	
Le Sentier National	Partenariat	Variable	X			X			
La Route verte	MTQ	25%			X				
<u>Régional</u>									
Bur. Cap-Nationale	Fonds de développ. économique	Variable							
Off. Tour. Cong. Qué			X	X	X	X	X	X	
2 Ass. Tour. Rég.			X	X	X	X	X	X	
URLS	aucun								
Min. Dév. Dur. Env. Parcs	FAQDD (Action 21)	50%							
Min. Transports	Politique du vélo	50%-100%			X				
	La Route verte	25%			X				
Min. Aff. Mun. Régions	Fonds Infra. Munic. Rural3	66 2/3%							
	Fonds Munic. Vert	50%							
	Pacte rural	Variable			X				
Min. Dév. Eco. Innov. Export.	Action Concertation	Variable							
Confé. Rég. Élus	Coopération Rég. Dév.	Variable							

Organisme gestionnaire	Programme de soutien financier	Enveloppe disponible	Secteurs d'activité touchés						Commentaires	
			Marche	Équestre	Vélo	Ski de fond	Motoquad	Motoneige		Autre
Société Faune et Parcs SEPAQ	Via Min. DDEP	Variable								
Min. Ress. Nat. Faune	PMVRMF(volet II) MRC de la Jacques-Cartier agissant à titre de délégué pour MRNF (volet II)	Variable				X		X	X	
Min. Éduc. Loisir Sport	Fonds Dév. Sport Activité physique	Variable								
Supra local										
Société Sentiers de la Capitale-Nationale	n.a.	n.a.	X	X	X	X	X			
Agglomération de Québec	PTI Immob. Budget d'opér. Arrond. Fonds d'aide aux org.	Variable Variable Variable								
Université Laval	Budget Immob.	Variable	X		X				X	
57 municipalités 6 CLD	Fonds Local Investis.	50% 90%-100%	X							
Local										
Clubs de canoë-kayak		Variable							X	
4 Clubs de motoquad		Variable					X			
33 Clubs/centres équestres		Variable		X						
12 Clubs de motoneige		Variable						X		
Clubs pédestres		Variable	X							
Clubs de vélo		Variable			X					
31 Clubs de ski de fond		Variable			X					

ANNEXE 4

LE RAPPORT DE CONSULTATION AUPRÈS DE L'URLS - MAURICIE

En complément à notre proposition de structure de concertation, incluse dans le diagnostic sur l'état du développement des sentiers récréatifs de la région de la Capitale-Nationale, nous avons procédé à une consultation auprès de l'URLS de la Mauricie. Cette consultation s'est faite auprès de M. Jean-Guy Morand, agent de recherche à temps plein du comité régional des sentiers récréatifs.

La structure de concertation est en réalité un comité relevant de l'URLS de la Mauricie. M. Morand nous a mentionné que bien que le conseil d'administration de l'URLS demeure l'instance décisionnelle, le comité des sentiers récréatifs demeure très fonctionnel.

Le financement provient essentiellement d'une subvention du volet II du Programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le coordonnateur est donc un contractuel de l'URLS de la Mauricie qui, en l'absence de la subvention du MRNF serait sans emploi. En plus du coordonnateur, un employé permanent de l'URLS est affecté partiellement à un autre mandat relatif aux véhicules hors route (VHR). Dans le cas de ce mandat spécifique, l'URLS n'a qu'un pouvoir de recommandations car les décisions doivent être entérinées par la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

La composition du comité est très large, car il englobe plusieurs acteurs, et ce dernier entend élargir davantage son membership. Les représentants sont les suivants :

- 1 représentant par discipline, provenant de clubs ou de gestionnaires : motoneige, motoquad, pédestre, équestre, vélo de montagne, traîneaux à chiens
- 1 observateur pour le cyclisme
- 1 représentant des Fédérations de motoneige et de motoquad
- 1 observateur des sentiers transcanadiens
- 3 représentants des villes de Trois-Rivières, Shawinigan, Conseil d'agglomération de La Tuque
- 3 représentants des MRC de Maskinongé, Des Chenaux, Mékinac
- 1 représentant du CLD de Mékinac
- 2 représentants du MRNF :
 - 1 section « forêt »
 - 1 section « gestion du territoire »
- 1 représentant du Secrétariat au loisir et au sport
- 1 représentant de l'Association touristique de la Mauricie
- 1 représentant du Conseil régional de l'environnement
- 1 représentant de la Conférence régionale des élus de la Mauricie
- 1 représentant du ministère des Transports du Québec – section véhicules hors route (à combler)
- 1 représentant du ministère des Affaires municipales et des Régions (à combler)
- 1 représentant de l'URLS Mauricie

Selon les propos de M. Morand, le comité devrait inviter d'autres organismes à se joindre au comité. Les organismes envisagés sont :

- 1 représentant de l'UPA de la Mauricie
- 1 représentant des Boisés privés
- 1 représentant du milieu des affaires

- 1 représentant des entreprises forestières
- 1 représentant du Conseil National Attikamek
- 1 ou des représentants des citoyens
- 1 représentant des Services policiers
- 1 représentant du réseau de la Santé et des Services sociaux
- 1 représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

En parallèle, le coordonnateur anime une Table des promoteurs comprenant tous les clubs impliqués, afin d'émettre des avis au comité des sentiers récréatifs.

Les réunions du comité sont au nombre de quatre par année et la principale préoccupation demeure la planification pour le volet des sentiers récréatifs. Le projet, actuellement subventionné par le MRNF, prévoit le dépôt d'un plan directeur le 31 mars 2007.

En comparaison, la structure de concertation proposée pour la Capitale-Nationale est plus restreinte, puisqu'elle n'inclut pas les organismes publics.

*Source : M. Jean-Guy Morand, Agent de recherche, URLS de la Maurice
(819) 691-3075*

ANNEXE 5

LA COMPILATION DES KILOMÈTRES RÉPERTORIÉS PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE

TABLEAU DES SENTIERS PÉDESTRES

Nom	km	Nom	km
Les Sentiers de la Vallée Bras-du-Nord	35	Le Domaine Forget	5
Parc régional des lacs Long et Montauban	18	Le Corridor des Cheminots	22
Centre de plein air Dansereau	22	La Piste du Littoral	22
Station Écotouristique Duchesnay	39	Parc des champs de bataille nationaux	18
Les Chutes de la Marmite	11	Camping municipal de Beauport	16
Lac Simon, plage Auclair	8	Domaine Maizerets	11
Mont Laura	3	Parc Chauveau	10
Réserve faunique de Portneuf	3	Promenade de la rivière Saint-Charles	9
Centre Ski-Neuf	2	Territoire du Marais Léon-Provencher	6
Les Jardins Merlebleu	1	Parc de la Rivière de l'Ancienne-Lorette	5
Chute de la décharge du Lac à l'Ours	0,5	Le Sentier des Écores	5
La Vallée secrète	n.d.	Les Fortifications de Québec	4,6
Sentier Le Montagnard	23	Le Parc du Bois-de-Coulonge	3,5
Sentier Celtique	13	Base de plein air de Sainte-Foy	3
Sentier du Hibou	27	Base de plein air Val-Belair	2,6
Forêt Montmorency	22,5	Plage Jacques-Cartier	2,5
Auberge du Mont	7,4	Parc de la rivière Beauport	2
Les Sentiers du Moulin	25	Vieux-Port de Québec	2
Manoir du Lac Delage	17	Jardin Roger-Van Den Hende	1,5
Station touristique de Stoneham	14,9	Domaine Cataract	1,5
Parc de la Gentiane	1	Parc de la falaise et de la chute Kabir Kouba	1,5
Parc de la Jacques-Cartier, secteur la Vallée	100	Trait-Carré du Charlesbourg historique	1,3
Le Sentier National	67	Les Sentiers de la Baie Sainte-Catherine	10
Les Marais du Nord	7	Le Sentier de l'Original	19
Le Mont Wright	6	La Seigneurie de l'Isle aux Sorciers	10
Parc du Mont-Sainte-Anne	212	Parcours de la rivière Malbaie	4
Les Sept Chutes	5	Relais des Hautes-Gorges	216
Grand Canyon des chutes Sainte-Anne	2	Le Sentier Le Paysan	5
Sentier des Caps de Charlevoix	54	Le Sentier Les Florents	18
Réserve nationale de faune du Cap Tourmente	54	Site de la Montagne de la Croix de Clermont	n.d.
Sentier Mestashibu	12	Les Palissades, centre éco-forestier	35
Parc de la Chute Montmorency	4	Parc municipal de la Baie-des-Rochers	8,3
Les Sources Joyeuses	45	Centre écologique de Port-au-Saumon	7
La Chute des Martres	10		
Parc National des Grands Jardins	31	Total	1580
Le Genévrier	17		
Domaine Charlevoix	18		
Les Sentiers à Ligoré	22		
Le Sentier Louis-Charles Audet	6,7		
Parc des Berges	4		
Le Boisé du quai	3		
Le Sentier des Chouenneux	2		
La Traversée de Charlevoix	100		
Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie	17,1		

TABLEAU DES SENTIERS POUR VÉLOS

Nom	km
Le Parc régional linéaire Jacques -Cartier-Portneuf	68
Centre Dansereau	14,8
Le Coureur des Bois	27
Rang Saguenay-Ste-Croix	27
Lac Sept-Îles	28
Les Rivières	50
Les Champs	75
Forêt Montmorency	100
Les Sentiers du Moulin	19
Parc du Mont-Sainte-Anne, circuit Jean -Larose	135
Véloroute Marie-Hélène-Prémont	55
Cap Tourmente	10
Le Genévrier	151
L'Isle-aux-Coudes	24
Piste cyclable la Malbaie	6
Le Chemin Royal de l'Île-d'Orléans	81
Le Corridor des Cheminots	22
Le Corridor du Littoral	52
Versant-Nord	5,8
Quatre-Bourgeois	6,4
Parc de l'Escarpement	2,8
Rivière Saint-Charles	6,4
Circuit Québec centre	26
Circuit de la Chute	22
Centre du Castor	66
Total	1080

TABLEAU DES SENTIERS DE RANDONNÉE ÉQUESTRE

Nom	km
Piste multifonctionnelle Portneuf	30
Centre équestre de la Ferme Lafrenière	n.d.
Ranch chez Robert	n.d.
Équitation Nord-Ouest	n.d.
Club des Chevaliers de Sainte-Catherine	25
Club Appaloosa-Huron	n.d.
Club social El Rancher	n.d.
Aventure Québec Nord	n.d.
Excursions Jacques-Cartier	n.d.
Pourvoirie du Lac Beauport	n.d.
Village Vacances Valcartier	n.d.
Club équestre de Québec	n.d.
Centre équestre Le Ranch des Pionniers	n.d.
Écurie du Cap Tourmente	n.d.
Charlevoix à Cheval	n.d.
Ranch de l'Arrière Pays	n.d.
Centre d'équitation Domaine des Vents	n.d.
Relais Western	n.d.
Centre équestre JB Marcel	n.d.
Camping et Ranch du Fjord	n.d.
Randonnées entre Monts et Marées	n.d.
Centre équestre Nature	n.d.
Écurie des 2 Continents	n.d.
Hippodrome de la Vallée	n.d.
Centre équestre l'excellence	n.d.
Centre équestre de Sainte-Foy	n.d.
Ferme Nacha	n.d.
Ranch excursion Jacques-Cartier	n.d.
Total	55

TABLEAU DE SENTIERS DE SKI DE FOND

Nom	km
Les Portes de l'Enfer	60
La Liseuse	40
Centre Nature Saint-Basile	32
Centre Ski-Neuf	30
Gîte de l'Écureuil	52
Centre de ski municipal Saint-Raymond	10
Les Sapins verts	42
Golf Cap Rouge	n.d.
Réserve faunique de Portneuf	58
Centre de ski de fond Saint-Léonard	25
Station écotouristique Duchesnay	70
Les Sentiers du Moulin	56
Le Refuge	46
Forêt Montmorency	81
Centre récréo-sportif Castor	27
Domaine Notre-Dame	14
Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier	14
Aventure Québec Nord	20
Cité Joie	15
Manoir Lac Delage	8
Mont Tourbillon	7
Station Mont-Sainte-Anne	104
Camp Mercier	58
Piste Robert - Giguère	5
Sentier des Caps de Charlevoix	21
Centre de ski de fond Les Éboulements	16
Le Genévrier	10
Piste de ski de fond municipale Isle-aux-Coudes	6
Centre de plein air Les Sources Joyeuses	50
Parc régional du Mont Grand-Fonds	69
Centre de ski de fond La Randonnée Ste-Agnès	12
Parc national des Grands Jardins	50
Le Massif	n.d.
Relais Les Hautes Gorges	n.d.
Ski de fond Charlesbourg	30
Centre de ski de fond de Val-Belair	27
Camping municipal Beauport	15
Centre de ski de fond de Cap-Rouge	14
Parc des Champs de Bataille	12
Base de plein air Sainte-Foy	8
Le Relais Centre d'Aventure Beauport	n.d.
Centre de ski de fond Saint-Augustin	10
Parc de la Rivière	7
Total	1231

TABLEAU DES SENTIERS DE MOTONEIGE

Nom	km
Club de motoneige du Grand Portneuf	160
Club de motoneige Alton	160
Club de motoneige Poulamon	106
Club de motoneige Saint-Raymond	362
Association des motoneigistes de l'Arrière Pays	230
Club de motoneige Jacques-Cartier	193
Club d'Auto-Neige le Sapin d'Or	400
Club de motoneige Isle-aux-Coudes	33
Club Les Aventuriers de Charlevoix	235
Club de motoneige du Fjord	235
Club de motoneige des Sorciers de l'Île-d'Orléans	90
Club de motoneige Petit Sentier Saint-Émile	38
Total	2242

BIBLIOGRAPHIE

LITTÉRATURE CONSULTÉE

- Analyse de l'industrie du cheval au Québec. Zins Beuchesne et Associés, 2002
- Carte Communauté métropolitaine de Québec. Commission de la Capitale Nationale, 2002
- Carte de canoë-kayak dans Portneuf. Fédération québécoise du canot et du kayak
- Carte des sentiers Motoquad. Fédération Québécoise des Clubs Motoquad, 2006
- Carte des stations de ski de fond et de raquette. Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec, 2006
- Carte générale des parcours canotables du Québec. Fédération Québécoise du canot et du kayak
- Carte La ceinture verte et les boisés urbains de la Capitale Nationale. Commission de la Capitale Nationale, 2002
- Carte Parc régional des lacs Long et Montauban. MRC de Portneuf, 2005
- Carte Portneuf à vélo. MRC de Portneuf
- Carte sentiers de motoneige. MRC de Portneuf, 2004
- Carte sentiers de motoquad. MRC de Portneuf, 2004
- Carte Sites emblématiques de la Capitale Nationale. Commission de la Capitale Nationale, 2002
- Compte rendu d'étude « sondage touristique auprès de la population québécoise ». Extract 2006
- Concept et orientations d'aménagement d'un réseau vert et bleu unifié sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Le Groupe Optivert et Beauregard et Associés, 2004
- Consolider la capitale du Québec. Commission de la Capitale Nationale, 2003
- En Jacques-Cartier. Guide touristique, 2006-2007
- Étude sur l'impact économique généré par la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec. Ministère du Tourisme du Québec, 2005
- Extrait du PRDTP – Capitale-Nationale – préliminaire. Partie : sentiers récréotouristiques. MRNF, 2006
- Grandes tendances de la demande touristique, stratégie de marketing touristique 2000-20005. Tourisme Québec, 2000
- Guide touristique de la Côte-de-Beaupré, 2006-2007
- Guide touristique officiel Charlevoix, 2006-2007
- Guide touristique officiel Québec ville et région, 2006-2007
- La faune et la nature ça compte. www.fauenatureenchiffres.gouv.qc.ca
- La pratique d'activités de plein air chez les Québécois. Réseau de veille en tourisme et la firme Echo Sondage, 2004
- La pratique du cyclotourisme au Québec. Le Groupe DBSF, 2001
- Le tourisme en chiffre 2004 (version finale). Ministère du Tourisme du Québec, 2004
- Les Guides Géo PleinAir. 25 jours, Canot, 2000
- Les Guides Géo PleinAir. 25 jours, Eau vive, 2002

- Les sports de nature : une opportunité comme levier de développement économique. Zins Beuchesne et Associées, 2004
- Les tendances en loisir, volume 3, numéro 10. Observatoire québécois du loisir, 2006
- Les voies cyclables au Québec. 8^e édition les guides vélo-mag
- Marché québécois, Stratégie de marketing touristique 2000-2005. Tourisme Québec, 2000
- Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec. Tourisme Québec, 2006
- Nos actions se reflètent sur Québec. Commission de la Capitale Nationale
- Plan de développement marketing, mise à jour. Office du Tourisme de Québec 2006
- Panorama de l'industrie du cheval. MAPAQ
- Parcours cyclables. Ville et région Québec, 2006
- Plan Directeur d'aménagement et de développement, Rapport de consultation publique. Ville de Québec, 2005
- Plan Directeur des sentiers récréatifs Mauriciens, URLS de la Mauricie, 2006
- Plan du réseau cyclable 2006-2007. Ville de Québec, 2006
- Plan régional de développement du territoire public de la Capitale-Nationale, Constat récréotouristique, Volet : Activités récréatives de plein air – sentier de randonnée. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, MRNF, 2005
- Plan régional de développement du territoire public de la Capitale-Nationale, Constat récréotouristique, Volet : Activités récréatives de plein air – sentier de véhicule hors route. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, MRNF, 2005
- Plan stratégique de développement 2006-2011, Filière cheval du Québec, 2006
- Politique sur le vélo. Ministère des transports du Québec, 1995
- Portneuf, Guide touristique, 2006-2007
- Profil annuel, comportement et perceptions des clientèles touristiques de la région de Québec. Léger marketing, 2003
- Projet de schéma d'aménagement révisé. MRC de Charlevoix, 1997
- Quel avenir pour le ski de fond ? Claude Péloquin, 2005
- Questionnaires de l'URLS au comité aviseur, octobre 2006
- Raquette et marche hivernale au Québec. Éditions Bipède, 2006
- Rapport annuel 2002-2003. La Société des sentiers de la région de la Capitale-Nationale, 2003
- Rapport annuel 2003-2004. La Société des sentiers de la région de la Capitale-Nationale, 2004
- Rapport annuel 2004-2005. La Société des sentiers de la région de la Capitale-Nationale, 2005
- Répertoire des clubs de marche et des sentiers pédestres. Kino-Québec
- Second projet de schéma d'aménagement révisé. MRC de Portneuf
- Schéma d'aménagement révisé. MRC de la Jacques-Cartier
- Statistique Canada, chiffres du tourisme, 2006

LITTÉRATURE UTILISÉE

- Dernières tendances en matière de tourisme de plein air. Réseau de veille en tourisme, Chaire de Tourisme, UQAM, 2006
- Développement de sentiers équestres à travers le Centre-du-Québec. Étude de faisabilité marketing et élaboration du concept préliminaire. Desjardins Marketing Stratégique, 2001
- Enquête sur les socio styles québécois. Zins Beaugesne et associés, 2000
- Étude prospective sur la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec. Ministère du tourisme du Québec, 2005
- Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure. Le Groupe DBSF, 2004
- La randonnée pédestre au Québec. Zins Beaugesne et associés, 2001
- L'état du vélo au Québec. Vélo Québec, 2006
- Plan de développement du loisir socio-éducatif, récréotouristique et de plein air. Région de la Capitale-Nationale. URLS Québec, 2004
- Plan de développement intégré. Sentiers récréatifs de l'Outaouais. URLS de l'Outaouais, 2001
- Plan directeur des équipements récréatifs et culturels. Rapport final. Ville de Québec. Groupe Sodem Pluram, 2004
- Plan directeur des sentiers récréatifs Mauriciens. Document préliminaire. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, 2006
- Plan régional de développement du territoire public Capitale-Nationale. Constat récréotouristique. Version préliminaire. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, 2004
- Profil des motoneigistes et des quadistes québécois. Ministère du Tourisme du Québec, 2005
- Sentiers récréotouristiques. Portrait régional et priorisation des sentiers. URLS Québec, 2002
- The Conference Board of Canada, Outlook 2007